

Université de Montréal

Perceptions du public face à une intervention policière impliquant l'emploi de la force :
analyse des principaux facteurs d'influence

par Isabel Leblanc

École de criminologie
Faculté des Arts et des Sciences

Travail dirigé présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de maîtrise (M.Sc) en criminologie,
option sécurité intérieure

Mars, 2017

© Isabel Leblanc, 2017

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce travail dirigé intitulé :
Perceptions du public face à une intervention policière impliquant l'emploi de la force :
analyse des principaux facteurs d'influence

présenté par :
Isabel Leblanc

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Rémi Boivin
Directeur de recherche

Anthony Amicelle
Président-rapporteur

Annie Gendron
Membre du jury

Résumé

Bien que la police ait le pouvoir légal de recourir à la force coercitive dans sa mission de maintien de l'ordre, cette utilisation de la force, qu'elle soit justifiée ou non, est source de controverse. Les cas d'inconduites policières faisant régulièrement les manchettes dans les médias peuvent affecter les perceptions et attitudes de la population face à la police. L'opinion du public étant à la base de la légitimité policière, les organisations qui ont pour mandat d'appliquer la loi ont intérêt à maintenir des relations positives avec la communauté qu'ils desservent. L'objectif général de ce rapport consiste donc à connaître les raisons qui poussent un individu à percevoir une intervention policière acceptable ou non.

Les données obtenues dans le cadre de cette étude proviennent d'entrevues de groupes réalisées auprès d'étudiants de l'Université de Montréal. Il a ainsi été possible d'identifier les facteurs individuels, contextuels et situationnels pouvant avoir une incidence sur leur perception. À la lumière des résultats, il est possible de constater que les facteurs situationnels portant sur le contexte de l'intervention et sur l'état de l'individu interpellé sont des variables d'une grande importance dans l'évaluation d'une intervention. Certains facteurs contextuels tels que les connaissances de la police, les modèles de références ainsi que l'influence des groupes ont également été considérés comme des variables d'intérêt.

Mots-clés : Police - Utilisation de la force – Intervention controversée – Perceptions du public – Facteurs individuels, contextuels et situationnels

Abstract

Although the police have the legal power to use coercive force in their law enforcement role, this use of force, whether justified or not, is controversial. Cases of police misconduct regularly making headlines in the media, public perceptions and attitudes towards the police may be affected. Because public opinion is the foundation of police legitimacy, law enforcement organizations have an interest in maintaining positive relationships with the community they serve. The overall objective of this report is therefore to understand the reasons why an individual may perceive acceptable or unacceptable police intervention.

The data obtained in this study are from group interviews with students at the University of Montréal. It was thus possible to identify the individual, contextual and situational factors that may affect their perception. In the light of the results, it is possible to observe that the situational factors relating to the context of the intervention and the state of the individual detained are variables of great importance in the evaluation of an intervention. Some contextual factors such as police knowledge, reference patterns and group influence were also considered as variables of interest.

Keywords : Police - Use of force - Controversial intervention - Public perceptions - Individual, contextual and situational factors

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Remerciements.....	v
INTRODUCTION	1
REVUE DE LITTÉRATURE.....	3
Informations théoriques	3
<i>Cadre conceptuel de l'utilisation de la force policière</i>	3
<i>Perceptions du public et légitimité policière</i>	5
Perceptions de la police	7
<i>Facteurs individuels</i>	7
<i>Facteurs contextuels</i>	8
Perceptions de la force policière	13
<i>Facteurs individuels et contextuels</i>	14
<i>Facteurs situationnels</i>	16
<i>Facteurs additionnels</i>	19
Problématique de recherche.....	20
MÉTHODOLOGIE.....	23
RÉSULTATS ET DISCUSSION	27
Analyse verticale des groupes de discussion	27
Analyse horizontale des groupes de discussion	35
<i>Implication des facteurs situationnels</i>	36
<i>Implication des facteurs individuels et contextuels</i>	37
CONCLUSION.....	41
<i>Synthèse conclusive</i>	41
<i>Limites de l'étude et pistes de recherche</i>	44
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE 1	51

Liste des tableaux

Tableau I. Répartition de l'échantillon.....	24
--	----

Remerciements

Merci.

INTRODUCTION

L'une des missions de la police, et celle dont attends la société, est de veiller à l'application de la loi, de lutter contre le crime et d'en rechercher les auteurs. Ainsi, ayant l'autorité d'appliquer les nombreuses lois et règlements, les policiers jouissent de certains pouvoirs dans la réalisation de leurs mandats, impliquant le recours à la force physique. Cependant, bien que l'usage de la force lors d'interventions policières soit réglementé par la loi, celle-ci entraîne des attitudes normatives basées sur des jugements de valeurs partagés, où l'usage de la violence est socialement condamné. En ce sens, si la force policière viole les normes socialement établies dans la société, des protestations publiques contre un tel comportement peuvent servir à la contraindre et à limiter les pouvoirs policiers.

Bon nombre d'interventions policières controversées font d'ailleurs régulièrement les manchettes dans les médias et suscitent diverses réactions dans la population. Certains justifient et réclament l'usage de la force pour contenir la criminalité, alors que d'autres la condamnent ardemment (Bittner, 1970; Brodeur, 2003). Et c'est ici l'essence même des nombreuses contestations qui ont lieu depuis plusieurs années en Amérique du Nord où la population perçoit, dans certains cas, des abus de pouvoir dus à l'utilisation d'une force policière plus grande que nécessaire alors que d'autres, justifient son recours (Friedrich, 1980; Gamson & al, 1970).

Les mouvements sociaux actuels les plus représentatifs de ces positions divergentes demeurent les mouvements « *Black lives matter* » et « *Blue lives matter* » ayant cours ces dernières années aux États-Unis. Le premier est issu des mouvements protestataires contre les violences policières suite à la mort d'hommes noirs abattus par la police, alors que le deuxième fait suite au meurtre de policiers en réponse à ces attaques raciales, augmentant les tensions entre la police et les citoyens. Le Canada ne fait d'ailleurs pas exception à ces problématiques, puisque l'utilisation de la force létale a souvent déclenché des désordres importants au pays (Brodeur, 2003). Ce genre de controverses est d'autant plus d'actualité avec l'émergence de problématiques sociales rattachées à la présence de cas grandissants d'individus en crise ou

atteints de troubles mentaux morts sous les balles de policiers, qui remettent en question leur capacité d'intervention.

L'opinion publique étant à la base de la légitimité policière, il est essentiel de bien saisir les facteurs pris en compte par le public pouvant contribuer à forger leurs perceptions face à la police et au recours à la force physique. Ainsi, une grande quantité d'études a été réalisée dans le but d'analyser les facteurs pouvant avoir une incidence sur l'attitude du public envers la police. Cependant, la revue de littérature fait état d'un manque de recherche qualitative sur les raisons qui poussent un individu à considérer une intervention impliquant la force policière adéquate ou non. Il sera donc question dans le présent ouvrage de comprendre et de contraster la perception du public face à une intervention policière controversée afin de cerner les facteurs pris en compte dans sa prise de position. Pour ce faire, des entrevues de groupes ont été réalisées auprès d'étudiants de l'Université de Montréal au cours desquelles des vidéos d'interventions impliquant la force policière ont été présentés. Les participants ayant pu exposer leurs observations et leurs impressions, il a été possible de mieux cerner les raisons et les facteurs d'influence pouvant être pris en compte dans l'appréciation des cas présentés.

La première section du présent rapport est donc consacrée à une revue de littérature. Celle-ci porte, dans un premier temps, sur la présentation sommaire du cadre conceptuel en matière d'emploi de la force ainsi que sur la perception du public et de la légitimité de la police. Dans un deuxième temps, la revue de littérature s'ouvre sur la présentation des principaux facteurs d'influence sur les perceptions du public face à la police et au recours à la force policière, suivi de la problématique de recherche. La seconde section présente la démarche méthodologique employée pour mener à bien le projet, alors que la troisième section est quant à elle réservée à l'analyse et à la discussion des résultats obtenus. Enfin, en guise de conclusion, la dernière section présente une synthèse des principaux constats de notre étude, des limites de celle-ci ainsi que quelques recommandations pour des avenues futures de recherche.

Informations théoriques

Cadre conceptuel de l'utilisation de la force policière

L'un des auteurs largement cités dans les études portant sur l'intervention policière est le sociologue américain Egon Bittner, qui s'interroge principalement sur les relations entre la police et la société. Ayant le pouvoir de recourir à la force coercitive dans sa mission de maintien de l'ordre, Bittner (1970) définit la police comme étant « un mécanisme pour la distribution de la force dans les situations sociales qui justifient une telle distribution » (Brodeur, 2003, p.23). Cette définition, qui a été citée et paraphrasée par plusieurs auteurs (Bayley, 1985; Manning, 1991; 2013; Monjardet, 1996), est l'une des façons les plus répandues de concevoir l'action de police, considérée comme un appareil d'État répressif qui fonctionne à la violence et à la légitimation de l'usage de la force physique (Brodeur, 2003; 2010; Reiss, 1973).

Cependant, ayant à composer avec une diversité de problématiques complexes d'ordre public ou privé qui ne sont pas forcément liées aux affaires criminelles et pénales, les policiers doivent constamment s'ajuster et adopter des modes d'interventions adaptés à chacune des situations auxquelles ils sont confrontés (Goldstein, 1979; Manning, 1977). Ainsi, un second mode d'intervention est mis en lumière par Brodeur (2010). Celui-ci repose sur la discussion et la négociation afin de résoudre les problèmes plutôt que l'usage de la force, qui implique différents niveaux d'intervention. De ce fait, l'utilisation de la force minimale, qui passe notamment par des moyens non coercitifs et de répression non physique est, selon lui, essentielle dans les interventions policières. Mais à l'instar d'autres agents de contrôle social, la police exerce un contrôle social formel, autoritaire et coercitif, qui lui permet d'avoir recours à la force létale si nécessaire (Brodeur, 2003; 2010).

Au Québec, les services policiers ont adopté le *Modèle national de l'emploi de force* afin de faciliter la formation des recrues et sert de modèle de référence dans la prise de décision quant

au recours à la force. Ce modèle suppose que les policiers doivent passer au travers un processus d'évaluation qui implique l'analyse de la situation et du comportement du sujet interpellé ainsi que la prise en compte de perceptions et considérations tactiques qui peuvent influencer la prise de décision (École nationale de police du Québec, 2012). Ainsi, en fonction du degré de résistance du citoyen ou du degré de menace perçue, le recours à la force peut passer de l'approche verbale, aux techniques de contrôle physique ou à l'usage d'une arme intermédiaire pour intervenir (poivre de Cayenne, bâton télescopique, arme à impulsion électrique, arme à feu). Cette pratique présuppose qu'il existe un certain continuum de l'usage de la force où les policiers peuvent passer d'un extrême à l'autre sans aucun préavis afin d'immobiliser partiellement ou totalement un individu. Ainsi, si le scénario de menace présente un risque élevé, une force mortelle peut être appliquée (Brodeur, 2010; Downs, 2007; École nationale de police du Québec, 2012; Garner & al, 1995). L'utilisation de la force doit toutefois être justifiée et considérée raisonnable, suivant certaines exigences légales et principes sécuritaires (Downs, 2007).

La police se distingue donc par le fait qu'il lui est légalement permis d'user de la force, ce qui pour tout autre citoyen, constitue une transgression des normes morales et pénales. Dans ce cadre légal, elle se doit d'user de la force uniquement dans le but de faire respecter la loi ou pour veiller à la sécurité publique, et se doit d'être employée proportionnellement à la menace présente (Jobard, 2001). En conséquence, on attend du policier qu'il fasse usage de la force judicieusement, et qu'elle soit appropriée à chacune des situations. Il arrive toutefois que des officiers usent de leurs pouvoirs de façon disproportionnée, requérant ainsi certaines justifications. Dans le cas où l'usage de la force est jugé excessif, c'est-à-dire plus grand que nécessaire pour mener à bien une intervention, on considère qu'il y a eu inconduite ou déviance. Ainsi, l'usage jugé inutile de cette force précèdera la résistance citoyenne, l'excèdera ou continuera après que la résistance ait cessée. Dans de telles circonstances, celle-ci sera considérée injustifiée. (Phillips, 2015; Ross, 1992; Terrill & al, 2002). Par exemple, une technique de contrôle articulaire peut être jugée excessive dans la mesure où un individu n'oppose aucune résistance lors de l'intervention.

Cependant, par manque de mesures clairement définies sur les différentes tactiques, les niveaux de force employés par la police ainsi que le niveau de résistance du suspect, la littérature portant sur le continuum de la force nous informe très peu sur le niveau de force pouvant concrètement être considéré comme abusif ou excessif. Ainsi, la perception de l'usage de la force est grandement dépendante du jugement des policiers, de la population (Garner & al, 1995) ainsi que de la façon dont elle est circonscrite dans les études (Terrill & al, 2002). Bref, qu'elle soit justifiée ou non, la force policière peut être source de contestation, qui vise la légitimité de la police et de la mise en œuvre des pratiques policières (Jobard, 2007).

Perceptions du public et légitimité policière

La confiance de la population étant la pierre angulaire de la coopération publique et à la base de la légitimité policière, sans le support de celle-ci, la police est très limitée dans sa capacité à résoudre le crime et à maintenir l'ordre (Rosenbaum & al, 2005; Worrall, 1999). En effet, il a été démontré que l'hostilité manifestée envers la police a des effets négatifs non seulement sur l'institution elle-même, mais également sur son efficacité à lutter contre le crime, soulevant la pertinence d'améliorer les relations entre la police et le public (Brown & al, 2002; Webb & al, 1995). En ce sens, lorsque les autorités sont perçues négativement, leur légitimité en est entachée, contribuant à causer de la résistance citoyenne. À l'inverse, si les citoyens perçoivent que la police agit avec dignité et respect en faisant preuve de justice et de neutralité, sa légitimité en est renforcée. La légitimité policière, qui est un gage de coopération citoyenne et d'acceptation des actions policières, est donc reconnue comme étant le résultat de la façon dont la police traite les gens (Mazerolle, 2013). Par conséquent, les autorités ont intérêt à maintenir des relations positives avec les membres de la communauté afin de les aider dans leur mission d'application de la loi.

La perception du public fait donc l'objet d'un intérêt particulier, tant dans le milieu de la recherche scientifique que dans la communauté policière. Ainsi, en partant des études de Bellman (1935) et de Parratt (1938), qui ont mis au point une échelle d'évaluation de la police, de nombreux chercheurs ont examiné les variables pouvant influencer l'opinion publique. Bien

que les études démontrent un lien important entre la perception des citoyens face à la police et les actions policières (Mazerolle, 2013), la littérature qui porte sur le sujet a été abordée sous deux angles différents, soit la perception qu'a le public de la police en général, ainsi que la perception du public face au recours à la force policière.

Perceptions de la police

La grande majorité des études portant sur les perceptions et attitudes des citoyens face à la police a essentiellement porté sur l'implication de variables individuelles (âge, sexe, race et statut socioéconomique) et contextuelles (conditions de quartiers, contacts directs et indirects avec la police, connaissances du travail policier, etc.) afin d'évaluer leur appréciation générale de la police. Ces études suggèrent donc que l'opinion du public peut varier en fonction de spécificités propres à chaque individu.

Perceptions de l'utilisation de la force policière

Les perceptions du public face à l'utilisation de la force policière ont quant à elles fait l'objet de peu d'études jusqu'à présent, cette dimension ayant plutôt été analysée en fonction des éléments prédictifs de son emploi. Ainsi, bon nombre d'études sur le recours à la force policière incluent les caractéristiques et les comportements des suspects (race, âge, sexe, état mental, intoxication, niveau de résistance, etc.) ou encore les attitudes et les caractéristiques des policiers (genre, race, expérience, formation, etc.) pouvant avoir une incidence sur la décision des agents de recourir à la force ou non. D'autres chercheurs, ayant plutôt inclus ces variables dans leurs analyses afin de connaître l'influence de celles-ci sur les perceptions face au recours à la force, accordent une importance particulière aux facteurs situationnels (menace perçue, présence d'une arme, état de l'individu interpellé, etc.) (Terrill & Mastrofski, 2002). Ces dernières variables feront d'ailleurs l'objet principal de notre analyse.

Perceptions de la police

Facteurs individuels

L'un des facteurs les plus cités par les études pouvant contribuer à modifier les perceptions, sont les caractéristiques propres à chaque individu. Parmi celles-ci, on retrouve la race, le sexe, l'âge et le statut socioéconomique comme éléments prédictifs.

Âge et Sexe

L'âge et le sexe sont donc des variables d'intérêt commun dans les études sur les attitudes du public envers la police. En ce qui concerne plus précisément l'âge, la littérature nous informe que les jeunes ont tendance à percevoir la police moins favorablement que les personnes âgées, ces derniers étant d'ailleurs plus susceptibles d'appuyer les forces de l'ordre (Jesilow & al, 1995; Wu & al, 2009). Dans une autre mesure, il est reconnu que les femmes ont généralement une attitude plus favorable envers la police que les hommes. Leur niveau de satisfaction serait d'ailleurs plus élevé en ce qui a trait à la capacité des forces policières à résoudre les problèmes. Il est cependant intéressant de constater que certains résultats d'études sont contradictoires, illustrant une absence de consensus sur l'implication de ces variables concernant les perceptions et attitudes du public envers la police (Brown & al, 2002; Jesilow & al, 1995; Worrall, 1999).

Race

Une grande quantité d'études a été réalisée concernant les effets de la race dans lesquelles il a été largement reconnu qu'il s'agit du facteur individuel de prédiction le plus important dans le niveau d'appréciation de la police. En effet, la littérature démontre que, de façon générale, les minorités ethniques voient la police moins favorablement que les Blancs et qu'elles sont plus critiques envers elle. Ces résultats sont d'autant plus présents chez les communautés afro-américaines, réputées présenter plus d'hostilités à l'égard des autorités policières (Brown & al, 2002; Peck, 2015). Cependant, lorsque l'on compare les minorités entre elles, la plupart des recherches indiquent que les attitudes des Hispaniques ou des Amérindiens sont plus négatives que celles des Blancs, mais plus favorables que celles des Noirs. Il en va de même pour les

communautés asiatiques, qui ont des perceptions généralement plus positives sur la police que les autres minorités (Brown & al, 2002; Smith, 1991; Taylor & al, 2001).

Statut socioéconomique

Quant au statut socioéconomique, il y aurait une relation importante entre cette variable et les attitudes des citoyens envers la police. À cet effet, il est reconnu que les couches de populations ayant un statut socioéconomique inférieur ont des attitudes plus négatives envers les forces de l'ordre. Cet aspect peut s'expliquer, entre autres, par la fréquence plus élevée de contacts avec la police dans les couches de société plus pauvres, plus particulièrement chez les personnes vivant dans la rue. Cependant, une grande partie de la recherche indique que l'impact du statut socioéconomique sur les attitudes envers la police est grandement influencé par la race (Brown & al, 2002). Ainsi, certains chercheurs ont su démontrer que les ménages d'individus de race noire ayant un statut social élevé jugent la police plus négativement que les ménages noirs ayant un faible statut social (Boggs & al, 1975; Gamson & al, 1970).

Somme toute, bien que l'âge et le sexe soient des variables pouvant avoir une incidence sur l'attitude et les perceptions des citoyens, celles-ci auraient des impacts moindres que la race ou le statut socioéconomique. Toutefois, les raisons les plus citées pour lesquelles les citoyens sont plus susceptibles de donner de mauvaises évaluations à la police renferment des facteurs contextuels dans les analyses. La fréquence des contacts négatifs directs et indirects avec les forces de l'ordre, ou encore, la concentration de Noirs dans un quartier délabré en sont des exemples. Il s'agirait donc d'inclure d'autres variables dans les analyses pour avoir un portrait plus significatif (Brown & al, 2002; Chermack & al, 2001; Frank & al, 1996; Peck, 2015).

Facteurs contextuels

Les principaux facteurs contextuels pouvant avoir une incidence sur les perceptions et attitudes des citoyens face à la police sont les conditions de quartier dans lesquels ils résident, les pratiques policières adoptées par les organisations, les expériences personnelles vécues, ainsi que les connaissances générales que peuvent avoir les citoyens sur la police.

Conditions de quartier

En ce qui concerne les conditions de quartier, il s'agirait de la façon dont les résidents perçoivent leur milieu de vie face au désordre social, aux incivilités qui y règnent ou au taux de criminalité. Par exemple, certaines études démontrent que les résidents des quartiers à faible taux de criminalité ont tendance à avoir des attitudes plus positives envers la police que les citoyens qui résident dans les quartiers à forte criminalité, suggérant que la peur du crime réduit la confiance des citoyens envers les forces de l'ordre (Cao & al, 1996; Jesilow & al, 1995; Webb & al, 1995). Selon ce que rapportent Brown et Benedict (2002), bien que cette variable soit un facteur important à considérer, il n'y aurait pas de consensus sur le fait que les attitudes envers la police varient d'un endroit à l'autre. Ce serait plutôt la combinaison des variables raciales, le statut socioéconomique et la culture du milieu qui génèrent un climat spécifique et qui vont influencer les attitudes des résidents (Dunham & al, 1988).

Pratiques policières

Par ailleurs, certaines pratiques policières peuvent différer d'un service de police à un autre ou d'un quartier à l'autre, donnant plus d'importance, dans certains cas, au recours à la coercition plutôt que l'approche aux citoyens. La police devant s'adapter à une diversité de problématiques évolutives d'ordre criminel et social, elle doit s'ajuster à des demandes de maintien de l'ordre de plus en plus diversifiées et adaptées à chacune des réalités contextuelles.

L'approche de police communautaire, bien qu'elle ne remplace pas l'action policière traditionnellement répressive, est une réforme organisationnelle qui présente un ensemble de stratégies visant à améliorer la qualité des rencontres police-citoyens (Reisig & al, 1998; Rosenbaum & al, 2005). Selon ce que rapportent Cordner (1995) ainsi que Brown et Bénédict (2002), la grande majorité des études portant sur l'impact de ce modèle et sur les attitudes envers la police ont révélé des effets positifs. Certaines recherches rapportant d'ailleurs que même ceux qui perçoivent la police négativement soutiennent les efforts de la police communautaire (Cao & al, 1996; Jesilow & al, 1995; Reisig & al, 1998).

Cependant, bien que ce type de pratique crée des rapprochements avec la communauté en mettant l'accent sur le côté positif de la police, des études ont démontré que ces programmes ne

reçoivent pas un soutien généralisé dans la population; certains citoyens appuyant plutôt les pratiques traditionnelles répressives de l'application de la loi pour combattre le crime (Chermak & al, 2001; Scaglione & al, 1980; Webb & al, 1997). Or, quelques difficultés peuvent être soulignées quant à l'efficacité de l'application stricte de loi. Ici, la tolérance zéro peut nuire à l'amélioration du service offert à la population et aux relations avec les citoyens (Mouhanna, 2007; Reiss, 1973). La perception du public envers les services policiers peut donc en être affectée. Cet aspect serait entre autres dû au partage de culture et de valeurs différentes dans certains milieux où les pratiques policières sont incompatibles avec les attitudes culturelles de la communauté (Dunham & al, 1988).

Expériences personnelles

Les expériences personnelles qu'ont les citoyens avec les autorités sont reconnues comme étant un facteur important dans la perception que peut avoir la population face à la police. Elles peuvent avoir lieu suite à un contact direct ou par un contact indirect, qui passe notamment par les médias ou par l'expérience personnelle d'une autre personne.

1. Contacts directs

Dans un premier temps, les contacts directs que peuvent avoir les citoyens avec la police impliquent une variété de situations. En effet, les forces de l'ordre sont appelées à intervenir dans une diversité de problématiques, que ce soit dans le cadre de l'application de la loi, de résolution de problème ou à titre préventif. On entend donc par contact direct, toute interaction vécue par une personne suivant une intervention policière, qu'elle soit requise par un citoyen comme dans le cadre d'un épisode de victimisation ou d'une demande d'assistance (intervention volontaire), ou encore, initiée par la police comme dans le cas de l'émission d'un billet de contravention (intervention non volontaire) (Dean, 1980).

Bien qu'il ne soit pas clairement défini quel type de contact a le plus grand effet sur la perception des citoyens, la littérature tends à démontrer que les personnes ayant contacté volontairement la police pour obtenir leur service sont plus enclins à avoir une perception favorable envers elle que dans les cas où les contacts ont été initiés par la police (Cheurprakobkit, 2000; Jesilow & al, 1995). Néanmoins, plusieurs chercheurs ont conclu que la satisfaction des citoyens à l'égard

de la police suite à un contact direct résulterait essentiellement de la concordance entre les attentes de services et des perceptions du service rendu, de même que de la perception du comportement du policier lors de l'intervention. Ainsi, un contact pouvant être jugé inapproprié tel que le recours à la force physique est plus susceptible de générer des attitudes négatives (Reisig & al, 2001; Rosenbaum & al, 2005; Scaglione & al, 1980).

2. Contacts indirects

On entend par contacts indirects toutes interactions policières n'ayant pas été vécues directement par un individu, passant notamment par l'expérience d'une autre personne ou par le biais des médias traditionnels ou sociaux. Ces derniers ayant le pouvoir de donner un poids particulièrement fort dans la façon de voir les événements et surtout, dans la façon dont le public va les interpréter (Champagne, 1991), il s'agirait de la variable la plus influente sur les évaluations des services généraux de la police (Dean, 1980; Rosenbaum & al, 2005).

Influence de l'entourage et du groupe d'appartenance

Ici, les contacts indirects supposent que la police peut être perçue différemment par les citoyens, dépendamment de la position des personnes, de leur entourage ou du groupe d'appartenance auquel elles s'identifient. Par exemple, il est reconnu que les personnes ayant des relations avec les policiers (familles, amis), sont plus à même d'avoir des connaissances sur leurs fonctions et ont tendance à avoir une meilleure opinion d'eux (Phillips & al, 2010; Paoline & al, 2011; Scaglione & al, 1980). De plus, Gamson et McEvoy (1970) rapportent que la confiance que la population accorde aux autorités est directement en lien avec le groupe auquel elle s'identifie. Il peut s'agir de groupes qui attaquent l'ordre établi ou de groupes qui la défendent, mais dans les deux cas, cette identification déterminera les attitudes à l'égard de la police.

Certains travaux ont aussi suggéré que la majorité des gens n'ont pas une attitude très marquée envers la police et qu'ils peuvent être influencés par les autres (Boivin & al, 2016a). Il est donc possible d'envisager des dynamiques de groupe où les membres peuvent influencer les opinions de chacun, plus particulièrement lorsqu'ils partagent une diversité de caractéristiques communes tels que la race, l'âge, des valeurs ou des expériences similaires. Néanmoins, il arrive que les membres d'un groupe ne partagent pas les mêmes caractéristiques et qu'une contamination des

discours s'opère malgré tout, en fonction de l'influence des personnes dominantes. Ce phénomène, appelé pouvoir social, suggère que les individus composant un groupe peuvent avoir une grande influence sur la perception de chacun des membres et façonne les interactions, favorisant la cohésion au sein du groupe (Forsyth, 2014; Stewart & Shamdasani, 2014).

Influence des médias

Par ailleurs, les médias jouent un rôle important dans le développement des croyances et des attentes de la population face à la police. Dans un premier temps, des chercheurs ont constaté que les émissions policières fictives ou empreintes de réalisme telles que les télé-réalités, qui proposent une intégration dans le milieu policier en projetant un nombre d'images d'arrestations disproportionné, contribuent à créer l'image d'une police héroïque et efficace. Cependant, des études récentes suggèrent que ces émissions créent des attentes irréalistes auprès du public et provoquent des déceptions lorsqu'elle ne performe pas comme il est attendu (Callanan & al, 2011; Dowler & al, 2007).

Dans une autre mesure, certains événements controversés impliquant les policiers peuvent occuper une grande place dans les médias. Il ne s'agit donc plus d'une mise en scène du métier policier, mais plutôt de la présentation de cas concrets rattachés aux affaires policières qui, en temps réel ou dans les moments qui suivent un événement, sont commentés et diffusés en boucle dans les téléjournaux (Champagne, 1991). La couverture médiatique négative de certains événements contribue ainsi à façonner les perceptions des citoyens. Cependant, il a été démontré que la consommation de nouvelles télévisées n'influence pas de façon significative la perception générale de la police, celle-ci étant plutôt orientée de façon spécifique aux cas surexposés (Chermak & al, 2006).

Connaissance du travail policier

Les connaissances générales que l'on peut avoir sur la police sont également considérées comme un facteur contextuel pouvant avoir une influence sur la perception des individus. Munn et Reiner (1978), ayant réalisé une étude comparant les perceptions de policiers et d'étudiants non policiers, sont arrivés à la conclusion que, pour ce dernier groupe, le manque d'informations associés aux fonctions policières l'empêche de faire une évaluation conceptuelle adéquate de

l'organisation. Selon les résultats présentés, bien qu'il y ait une acceptation générale des dites fonctions, les répondants non policiers ont de moins bonnes perceptions face au travail policier que les répondants policiers. À cet effet, il est reconnu que les personnes qui désirent faire carrière dans la police partagent un ensemble de caractéristiques et de traits de personnalité communs qui fondent les attitudes envers la culture policière et qui les différencient de l'ensemble de la population (Boivin & al, 2016b; Phillips & al, 2010; Salters-Pedneault & al, 2010). Ces perceptions seraient donc dues, entre autres choses, aux connaissances rattachées à la culture professionnelle ainsi qu'à la socialisation policière qui s'opère, en fonction des valeurs partagées dans la communauté policière (Phillips, 2015).

Somme toute, les études tendent à démontrer que les variables qui ont le plus d'impact sur l'attitude ou les perceptions de la population face à la police sont l'âge, les contacts directs et indirects avec les autorités, le quartier de résidence ainsi que la race. Cependant, la combinaison de données et de variables individuelles et contextuelles peut influencer les résultats, expliquant les divergences entre certaines études. De plus, l'attitude face à la police dépendrait grandement de la façon dont la police est conceptualisée et de la façon dont la population perçoit les pratiques policières (Brown & al, 2002). Il est tout de même essentiel de noter que malgré le nombre important d'études rapportant l'hostilité à l'égard de la police, plusieurs d'entre elles soutiennent que le public perçoit généralement la police d'un œil favorable (Cao & al, 1996; Chackerian, 1974; Chermak & al, 2001; Dunham & al, 1988; Reisig & Giacomazzi, 1998; Scaglione & Condon, 1980).

Perceptions de la force policière

Tel que mentionné précédemment, les perceptions du public concernant la force policière ont fait l'objet de peu d'étude, la plupart ayant porté sur les facteurs qui influencent sa mise en œuvre. À cet effet, l'utilisation de la force peut dépendre de l'identité et du comportement du citoyen ou encore, des caractéristiques du policier qui l'applique. Par exemple, les policiers seront plus enclins à user de la force en fonction de certaines caractéristiques rencontrées telles

que la race, le sexe ou l'état d'intoxication de l'individu interpellé, ou encore, que les officiers de sexe masculin auraient tendance à user de la force plus fréquemment que les femmes (Terrill & al, 2002).

Dans le cas présent, l'utilisation de la force par la police est importante sur les perceptions, puisqu'il s'agit d'un élément qui peut affecter non seulement les attitudes et les comportements d'un individu mais aussi ceux du public en général. Ainsi, la perception des citoyens face au recours à la force policière peut dépendre de divers facteurs individuels et contextuels, comme il en a été le cas précédemment. Cependant, celle-ci implique également les facteurs liés au contexte de l'intervention et à l'individu interpellé (Friedrich, 1980). Il sera donc question de présenter l'implication de ces facteurs, en accordant une importance particulière aux facteurs situationnels.

Facteurs individuels et contextuels

De prime à bord, les résultats d'études sur l'emploi de la force font état de résultats semblables à ceux présentés précédemment sur la perception de la police. Sans revenir en détail sur les facteurs individuels et contextuels, voici tout de même les principaux constats relevés dans la littérature recensée.

De façon générale, les jeunes ayant une tendance plus prononcée à manifester des comportements à risques et à être exposés à la violence, sont plus susceptibles d'être insatisfaits des traitements qui leur sont réservés et à être opposés à l'utilisation de la force. Allant dans le même sens, comparativement aux femmes, les hommes étant davantage impliqués dans des interventions policières musclées, ceux-ci sont plus susceptibles de croire que la police fait trop usage de la force lors de leurs interventions (Brown & al, 2002; Chermak & al, 2001; Garner & al, 2002; Jesilow & al, 1995; Paoline & al, 2007). À l'inverse, les personnes âgées auraient quant à elles tendance à trouver que la police devrait adopter des pratiques plus agressives pour lutter contre le crime (Gamson & al, 1970; Jessilow & al, 1995).

En ce qui concerne plus particulièrement la race, il est reconnu que les communautés afro-américaines sont réputées avoir une profonde hostilité face à la police, notamment en raison du profilage racial dont elles sont victimes. En effet, celles-ci ont tendance à subir des niveaux de force plus élevés et à être victimes de brutalité policière plus fréquemment que les Blancs (Callanan & Rosenberger, 2011; Erez, 1984; Terrill & al, 2002;). À cet effet, Weitzer et Tuch (2004) ont constaté que la perception d'une intervention violente pouvant être attribuable à du profilage racial est perçue plus négativement par les minorités ethniques, car elles se sentent plus liées à la victime. Ainsi, il n'est pas surprenant d'apprendre qu'elles sont beaucoup plus susceptibles de s'opposer à l'utilisation de la force policière que les Blancs, mais elles sont tout de même portées à plaider en faveur du recours à la force létale lorsque celle-ci est appliquée légitimement, notamment lorsqu'il est question d'un crime violent (Cullen & al, 1996; Gamson & al, 1970).

Comme il en a été question avec les perceptions générales de la police concernant les populations policières et non policières, il est plus commun chez les policiers ou aspirants policiers d'avoir une opinion plus favorable en ce qui concerne l'emploi de la force et à l'utilisation d'armes à feu que dans la population général (Munn & Reiner, 1978). L'expérience des policiers étant également une variable influente, la perception des officiers évolue au fil de leur carrière. En ce sens, plus un policier a de l'expérience, moins il aura recours à la force et plus il aura tendance à percevoir l'usage de la force excessive comme une violation (Phillips, 2015).

Dans une autre mesure, les images d'interventions policières violentes diffusées en boucle dans les nouvelles télévisées et sur les réseaux sociaux contribuent à modifier la perception des citoyens, laissant croire que les inconduites policières et le recours à la force sont monnaie courante. En effet, les vidéos les plus controversées où il y a surreprésentation de l'usage de la force, des voitures qui brûlent et des scandales, sont celles qui vont circuler le plus (Champagne, 1991; Dowler & al, 2007; Weitzer & al, 2004). Les vidéos d'arrestations impliquant le recours à la force ont donc un impact négatif sur la perception des citoyens de par leur caractère sensationnaliste. Néanmoins, bien que celles-ci puissent influencer l'opinion publique, il est reconnu que la présentation d'une seule intervention musclée isolée n'affecte pas de façon

significative le soutien général de la population pour les forces de l'ordre, percevant plutôt les policiers directement impliqués dans l'altercation comme fautifs (Chermak & al, 2006).

Ainsi, la littérature suggère que les perceptions des citoyens face au recours à la force policière sont grandement influencées par les contacts qu'ils ont avec la police, qu'ils soient directs ou indirects. Les mauvaises perceptions feraient donc généralement suite à des expériences négatives ou à la connaissance qu'une inconduite policière a été commise. Néanmoins, il est important de préciser que la perception des citoyens face à l'utilisation de la force est généralement perçue plus positivement que négativement. La population a cependant tendance à vouloir limiter le recours aux armes mortelles, dont l'utilisation demeure controversée (Brown & al, 2002; Chackerian, 1974).

Facteurs situationnels

D'autre part, les facteurs situationnels ont été ciblés comme étant le déterminant le plus influent dans le recours à la force (Terrill & al, 2002). Ceux-ci comprennent les circonstances rattachées à l'intervention ainsi que les caractéristiques de l'individu interpellé (Friedrich, 1980). Cependant, il existe peu d'études sur les perceptions ou attitudes de la population impliquant ces éléments. Il sera donc question d'exposer ici un bref résumé des connaissances sur l'implication des facteurs situationnels, qui feront par la suite l'objet d'une analyse dans le cadre de cette présente étude.

Circonstances de la menace

Tel que mentionné précédemment, l'utilisation de la force policière dépendra du niveau de résistance de l'individu, de la présence d'une arme et du niveau de menace perçu (Johnson, 2011). Ces facteurs sont d'une grande importance, puisque les policiers se baseront sur ceux-ci dans leur processus d'évaluation des risques lors d'une intervention.

Ceci fait donc référence aux notions de risque et de dangerosité qui, au sens criminologique, sont représentées par la conscience élaborée du danger en termes de probabilité, dont

l'exploration renvoie directement à la perception de l'autre ou d'une situation donnée (Lianos & Douglas, 2001). Tel qu'indiqué plus haut, le *Modèle national de l'emploi de la force* est un outil sur lequel les policiers doivent s'appuyer pour évaluer une situation problématique pouvant nécessiter le recours à la force. Par exemple, il peut s'avérer utile de s'y référer lorsque le policier fait face à un individu ayant une faible maîtrise de soi, pouvant se mettre soi-même en danger ou mettre en danger autrui par l'adoption de comportements violents (Garner & al, 2002; Lianos & Douglas, 2001; Terrill & Mastrofski, 2002). Cependant, la façon dont un agent perçoit un évènement peut dépendre de divers facteurs, dont la menace perçue et la capacité de l'agent à maîtriser une situation (École nationale de police du Québec, 2012). À cet effet, Garner et Maxwell (2002) rapportent que les policiers sont plus susceptibles de faire usage de la force lorsqu'il y a présence d'une victime sur les lieux d'intervention ou s'il y a présence d'une arme (Downs, 2007; Lianos & Douglas, 2001; Terrill & Mastrofski, 2002). Il est donc aisé de croire que les circonstances entourant la menace sont des facteurs pouvant également influencer la perception du public face à une intervention policière impliquant la force.

État de l'individu interpellé

L'état de l'individu interpellé est également une variable à prendre en considération dans l'évaluation de la menace. Étant confrontés à des problématiques sociales complexes, les policiers ont régulièrement à intervenir auprès de personnes en crise, sous intoxication sévère ou présentant un état mental perturbé. Toutefois, ceux-ci sont reconnus être plus enclins à adopter des comportements irrationnels et imprévisibles, à résister à une intervention ou être en possession d'une arme et donc, à représenter un danger plus élevé pour eux-mêmes ou pour autrui. Ces facteurs ont une incidence de grande importance sur la perception de la menace puisqu'il est reconnu que les policiers auront deux fois plus tendance à avoir recours à la force physique et à procéder à l'arrestation de ces individus (Garner & al, 2002; 1995; Johnson, 2011). Cependant, la perception du public face à une intervention auprès d'une personne en crise peut être interprétée différemment, dépendamment du point de vue adopté.

Dans un premier temps, la présence d'individus sous intoxication sévère ou présentant des symptômes de troubles mentaux peut susciter de la crainte dans la population. Celle-ci s'articule souvent autour de stéréotypes et d'attitudes sociales négatives à leur endroit, ce qui peut mener

à une forme de discrimination. En d'autres termes, puisque ces individus sont présumés être des personnes violentes, la notion de dangerosité justifie le recours à la force physique pour les contenir (Angermeyer & Dietrich, 2006; Commission ontarienne des droits de la personne, 2014). Ici, la façon dont le public perçoit les cas rattachés aux troubles mentaux est étroitement liée à un manque de connaissance sur le sujet et à la médiatisation du phénomène où l'on présente une variété de cas d'individus commettant des actes de violence. Ces éléments peuvent ainsi renforcer les craintes et attitudes négatives à l'égard de ces personnes et sont également susceptibles d'avoir une influence sur la perception du public face à une intervention policière (Lambour & al, 2010; Link, 1986; Steadman, 1981;).

À l'opposé, certaines personnes seront plus portées à percevoir ces individus comme étant des êtres inaptes à prendre des décisions éclairées. Dans cette mesure, ils sont plus enclins à avoir des perceptions ou des attitudes qui favorisent les pratiques paternalistes et la prise en charge des individus dans le besoin. Plusieurs études sociologiques soutiennent d'ailleurs qu'il est plus commun d'adopter des réactions prosociales chez les personnes qui ont déjà vécu des expériences personnelles liées à la problématique ou qui ont été en contact avec des personnes mentalement perturbées (Angermeyer & Dietrich, 2006; Commission ontarienne des droits de la personne, 2014; Godfredson & al, 2011; Link, 1986).

Bien entendu, les policiers doivent d'abord tenir compte des actions des citoyens avant de considérer les caractéristiques particulières des individus pour intervenir (Terrill & Mastrofski, 2002). Cependant, chaque individu qui prend connaissance d'une intervention peut interpréter le niveau de menace et l'utilisation de la force policière en fonction de son propre point de vue et de sa propre perception de l'événement. Ainsi, en présence d'un individu manifestant une diversité de caractéristiques dans un contexte donné, l'utilisation de la force peut être interprétée comme une violation par certains, alors que pour d'autres, cette même intervention peut être perçue de façon tout à fait justifiable (Downs, 2007).

Facteurs additionnels

Pour terminer, certains facteurs additionnels peuvent être pris en compte dans l'évaluation d'une intervention. En effet, les organisations policières vont de plus en plus opter pour le port de caméras portatives (ou caméras corporelles) afin de filmer les interventions. Conçu comme un instrument de documentation visuel qui enregistre des images du point de vue du policier, ce nouvel outil permet, entre autres choses, de répondre aux demandes venant de l'extérieur dans un but de transparence et de reddition de comptes (Brucato, 2015). Ces enregistrements, qui permettent de prendre connaissance d'une intervention sans y avoir pris part, sont également considérés comme un contact indirect. Cela dit, il existe toutefois des différences importantes dans la façon dont l'être humain va traiter l'information reçue. Le champ de vision, l'angle de la caméra et l'interprétation donnée aux images peuvent ainsi différer d'un point de vue à l'autre et avoir une incidence sur la perception d'une intervention filmée.

Bien qu'un enregistrement vidéo soit considéré comme un outil riche en informations, les images ne sont jamais une reproduction tout à fait exacte des événements, tel qu'il a été perçu par un officier lors des faits. Dans un premier temps, selon l'objectif en cause, les caméras peuvent comprimer les distances entre les objets ou les faire apparaître plus proches qu'ils ne le sont vraiment. La distorsion de l'image étant en cause, il devient courant de mal interpréter le niveau de menace immédiat auquel un policier faisait face au moment de l'intervention (Boivin & al, 2016b; Force Science Institute, 2010; 2014). À cet effet, une étude réalisée par Boivin et ses collaborateurs (2016b) consistait à vérifier si l'angle de vue de caméras (fixe vs portative) contribue à influencer la perception du public et son opinion face à une même intervention. Selon les résultats obtenus, un biais de perception a effectivement été observé en fonction de l'angle de vue adopté par les caméras portatives, certains répondants percevant le sujet plus loin qu'il ne l'était en réalité. Ainsi, un enregistrement vidéo, selon l'angle de vue et de la perspective des acteurs en cause, peut influencer la façon de percevoir un même événement, que l'on ait été sur les lieux ou non.

Dans un deuxième temps, des chercheurs ont su mettre en lumière les différences dans la perception d'événements filmés où l'attention visuelle tend à se concentrer sur ce qui attire notre attention. Ici, l'interprétation de ces stimuli sera grandement influencée par les expériences vécues, les caractéristiques et les cadres de référence des observateurs. Par exemple, l'attention du policier peut être portée sur un individu menaçant plutôt qu'un autre, celui-ci se concentrant sur certains types d'informations qui l'intéressent en fonction du contexte et du déroulement de l'intervention (Force Science Institute, 2014; 2009). À cet effet, lors d'une étude psychologique expérimentale portant sur l'attention sélective et la cécité d'inattention, Simon et Chabris (1999) ont su démontrer que lorsque notre cerveau se concentre sur un certain type d'information, il peut facilement passer à côté d'éléments qui pourtant, sont bien visibles. C'est pourquoi dans un contexte où il est possible de rejouer l'action à répétition, de scruter tous les détails de l'intervention, au ralenti et dans un tout autre contexte, l'évaluation d'un événement peut conduire à des conclusions très différentes que celles perçues par le policier dans les feux de l'action (Force Science Institute, 2014; 2009).

Bref, une diversité d'éléments techniques et humains doit être prise en compte afin de bien analyser les séquences vidéo. Tel que mentionné ci-dessus, il peut y avoir un énorme décalage entre le champ de vision, la perception et l'interprétation des événements. Ainsi, deux personnes avec des expériences différentes peuvent interpréter une même vidéo de façon opposée, de même qu'une personne peut percevoir différemment une même intervention en fonction de ce qui a été observé (Benforado, 2010; Lassiter & al, 2002; Storms, 1973). Puisque les images d'interventions policières sont de plus en plus diffusées et commentées dans les médias, il devient important d'inclure ce type de vidéos dans les études sur la perception afin de mieux saisir les éléments pris en compte dans leur évaluation, qui fera d'ailleurs l'objet d'analyse dans le présent rapport.

Problématique de recherche

En bref, la revue de littérature a permis de constater qu'une grande partie de la recherche a mis l'accent sur les variables individuelles (âge, le sexe, la race et le statut socioéconomique) et

contextuelles (conditions de quartier, pratiques policières, expériences personnelles avec la police et connaissances sur la police) pouvant avoir une influence sur les attitudes et les perceptions du public face à la police. De façon générale, il a été démontré que les variables les plus influentes sont la race, l'âge, les contacts avec la police et les conditions de quartiers. Ensuite, la perception de la force policière étant mesurée différemment, les chercheurs ont également inclus les facteurs situationnels dans leurs analyses. Ici, l'implication de facteurs rattachés aux caractéristiques de l'individu interpellé ainsi que du contexte d'une intervention spécifique (état de l'individu, niveau de menace, présence d'une arme, danger pour lui-même ou pour autrui) peuvent également être pris en compte dans les perceptions du public, mais cette fois, plus précisément face au recours à la force policière. Dans une autre mesure, une diversité d'éléments techniques et humains doivent être pris en compte pour bien comprendre l'impact que peuvent avoir des images d'interventions sur les perceptions. Il a donc été possible de constater que l'interprétation que l'on peut avoir d'une même vidéo peut varier d'une personne à l'autre en fonction, par exemple, de l'angle de vue, des connaissances ou des stimuli qui font l'objet d'une attention particulière.

Il est toutefois important de préciser qu'une variété de combinaison de variables existe dans la littérature et qu'une variable ne peut avoir d'effet à elle seule, ce qui explique la diversité des résultats d'études. En ce sens, la recension présentée ne se veut pas des plus exhaustives, puisqu'elle expose seulement les résultats les plus influents et pertinents pour la présente étude. De plus, malgré les contributions importantes mentionnées ci-dessus, la littérature disponible comporte certaines limites. En effet, celle-ci fait essentiellement état de différences entre les populations à l'étude, sans se pencher sur les raisons spécifiques qui les poussent à apprécier la police ou non, ou à juger une intervention policière adéquate ou non.

L'opinion publique étant de plus en plus ébranlée suite à la surreprésentation médiatique de cas d'inconduite policière, de profilage racial ou d'utilisation de la force excessive, les gouvernements, les institutions policières et les organismes de protection des citoyens ont renouvelé leurs intérêts pour la recherche dans le domaine (Rosenbaum & al, 2005). Les relations entre la police et les citoyens étant au centre de la question, il est pertinent de se

questionner sur la perception du public envers la police, et plus précisément sur le recours de la force policière lors d'une intervention jugée controversée.

Objectifs (général et spécifiques) de recherche

Ce rapport de recherche a été mené à la suite d'une étude effectuée par Rémi Boivin et ses collaborateurs (2016a) sur les attitudes à l'égard de l'utilisation de la force policière. La procédure consistait en un sondage auto-révélateur auprès d'étudiants de premier cycle en criminologie à l'Université de Montréal où les participants devaient répondre à des questions générales sur la police. Suite au visionnement de vidéos d'interventions policières dans lesquelles un certain niveau de force avait été utilisé contre un citoyen, les étudiants devaient répondre à des questions spécifiques sur chacune des interventions dans le but de connaître leur niveau d'accord avec les interventions présentées (selon une échelle de type Likert : fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, fortement en désaccord). Bien que les résultats de l'étude puissent nous renseigner sur l'appréciation générale de ces interventions, il est impossible de connaître les raisons pour lesquelles les répondants étaient en accord ou non avec celles-ci. Le présent rapport fait donc suite à cette étude afin d'apporter de nouveaux éléments d'analyse, jusque-là méconnus.

Ainsi, l'objectif général visé par la présente recherche consiste à recueillir les propos d'étudiants des cycles supérieurs de l'École de Criminologie de l'Université de Montréal face à ces mêmes interventions, mais cette fois-ci, afin de circonscrire les raisons de leur appréciation des interventions présentées. Puisqu'il est question de comprendre et de contraster la perception des sujets face aux événements, la collecte de données a été réalisée par l'entremise de groupes de discussions. Il s'agira donc d'analyser les réponses des candidats pour répondre aux objectifs spécifiques de la recherche. Dans un premier temps, afin de cerner les facteurs situationnels pris en compte dans l'intervention présentée pour connaître les raisons de leurs prises de position et, dans un deuxième temps, d'identifier les facteurs individuels, contextuels et les dynamiques de groupe ayant pu influencer leurs perceptions.

MÉTHODOLOGIE

Démarche méthodologique privilégiée

Dans le cadre de la présente étude, la démarche méthodologique de type qualitative a été privilégiée, puisqu'elle permet de décrire des phénomènes humains et sociaux, d'approfondir l'analyse des représentations, des attitudes, des perceptions et des opinions telles qu'expérimentées par les acteurs. Il a donc été pertinent de procéder à la collecte de données par l'entremise d'entretiens de groupe semi-dirigés, mettant l'accent sur le discours des participants. Cette méthode vise ici à jeter un éclairage nouveau sur un ensemble d'éléments auparavant méconnus et d'identifier ce qui en est résulté collectivement. Elle permettra ainsi de mieux comprendre et interpréter le point de vue des participants et d'en faire émerger les facteurs d'influences individuels, contextuels et situationnels pertinents à l'analyse (Baribeau & Germain, 2010; Dorais, 1993).

Recrutement et composition des groupes de discussion

L'échantillon de l'étude comprend des étudiants universitaires du programme de criminologie de l'Université de Montréal (N = 24 sujets). Recrutés par courriel interne de l'École de criminologie, les étudiants étaient invités à participer à l'étude de façon volontaire en s'inscrivant à l'un des trois groupes de discussion, composés de huit sujets chacun. L'échantillon a donc été divisé en fonction des disponibilités des participants, ne garantissant pas la répartition équitable des groupes en termes de démographie et des caractéristiques individuelles des sujets.

À cet effet, puisque l'objet initial de l'étude ne consistait pas à faire de liens entre les caractéristiques individuelles des participants et leurs perceptions (âge, classe économique, sexe, etc.), seuls le sexe et le pays d'origine de ceux-ci sont connus. Ainsi, deux de ces groupes étaient majoritairement composés d'individus d'origine européenne, alors que le troisième comptait une majorité d'étudiants québécois. En ce qui concerne leur niveau d'études, les deux premiers groupes comprenaient principalement des étudiants de deuxième et troisième cycle (maîtrise et doctorat en criminologie) alors que le dernier groupe était composé d'étudiants provenant de tous les niveaux d'études universitaires.

Tableau I. Répartition de l'échantillon

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Genre			
Homme	3	1	3
Femme	5	7	5
Origine			
Québec	2	3	6
Europe	6	5	2
Niveau d'étude			
Premier cycle	1	0	3
Deuxième cycle	5	5	4
Troisième cycle	2	3	1

Déroulement des entretiens

Les trois groupes de discussions, d'une durée d'environ une heure trente chacune, se sont déroulés dans un local de l'Université de Montréal. Les étudiants ont tout d'abord été invités à signer un formulaire de consentement qui impliquait une garantie d'anonymat, accompagné de la présentation des objectifs de la recherche et du déroulement des entretiens. L'ensemble des participants ont ainsi consenti à l'enregistrement vidéo des entretiens pour faciliter la transcription ultérieure, augmentant par le fait même la fiabilité des enregistrements et des discours. Dans le but de créer un climat de confiance et d'ouverture, les participants se sont présentés brièvement afin de connaître leurs champs d'étude, leurs loisirs, ainsi que leur intérêt pour les émissions de télévision ou de films policiers. Ils devaient visionner par la suite les vidéos de trois interventions policières fictives (pour plus de détails sur les vidéos présentés, voir Boivin & al, 2016a) et répondre à des questions ouvertes.

Aux fins de la présente analyse, une seule intervention d'une durée d'une trentaine de secondes a été retenue. La séquence filmée présente une intervention réalisée auprès d'une personne en crise armée d'un bâton de baseball et où l'on voit l'un des policiers faire feu sur l'individu. Cette même intervention a été présentée à l'aide de deux vidéos offrant des angles de vue différents dont l'une a été captée par une caméra fixe de type caméra de surveillance, et la seconde, à l'aide d'une caméra portative installée sur le policier qui a fait feu. Inspiré par une intervention réelle,

les acteurs employés pour la reconstitution étaient des policiers instructeurs de l'École nationale de police du Québec, experts en emploi de la force. Cette portion des entretiens était donc d'une durée approximative d'une trentaine de minutes pour chacun des groupes.

À la suite du visionnement de la première vidéo, soit celle présentant l'angle de vue de la caméra de surveillance, le chercheur principal était présent pour donner ses instructions. Les répondants devaient répondre en groupe à deux questions générales sur leurs appréciations de l'intervention présentée. L'analyse qui suit se concentre sur les facteurs soulevés par les participants, suivant ces questions :

- Selon vous, dans les circonstances, l'intervention présentée était : excellente, acceptable, discutable ou condamnable et pourquoi?
- Quels éléments pourraient être changés dans le scénario pour que vous trouviez cette intervention plus acceptable?

La seconde vidéo de cette même intervention proposant un angle de vue différent, soit celui pris à partir du point de vue du policier, nous voulions savoir si son visionnement apprenait aux répondants quelque chose de plus sur l'intervention et si elle avait contribué à changer leur perception.

Bien que des questions de relance aient été prévues, la discussion était peu directive et très peu d'interventions du chercheur ont été effectuées. Dans la majorité des cas, il s'agissait de remettre en perspective certains critères techniques de l'intervention à proprement dits, par exemple, sur la distance entre les différents acteurs ou l'endroit visé par le policier lors de l'utilisation de l'arme à feu. La discussion se voulait donc libre et laissait place à une contamination des réponses.

Stratégies d'analyse

Afin de s'appropriier rapidement le contenu des entretiens, une retranscription sous forme de verbatim a été nécessaire. À l'aide du logiciel d'analyse qualitative *QDA Miner*, il a été possible de coder, annoter et explorer les retranscriptions. Le recours à des noms fictifs a, par ailleurs, permis de garantir l'anonymat des répondants. Cette étape a contribué à faciliter l'analyse des groupes de discussion afin d'interpréter les éléments importants et d'en dégager un sens. Une

analyse verticale a donc été effectuée afin de circonscrire les caractéristiques propres à chaque groupe en fonction des thèmes les plus significatifs et récurrents, suivie d'une analyse horizontale afin de comparer les groupes entre eux (Baribeau, 2009). Il a ainsi été possible de faire ressortir et de mettre en relation les différents points de vue des acteurs pouvant expliquer les raisons pour lesquelles les participants ont trouvé l'intervention présentée adéquate ou non, en fonction de l'objectif recherché. L'ensemble des facteurs ayant ainsi été soulevés, il a été possible de les mettre en relation avec la documentation existante afin d'en tirer des conclusions.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Analyse verticale des groupes de discussion

Une analyse verticale des groupes de discussion a tout d'abord été effectuée afin d'en faire ressortir les facteurs situationnels (niveau de dangerosité du suspect, état mental perçu, présence d'une tierce personne, utilisation d'une arme...) les plus importants soulevés par les participants. Ceux-ci ont été relevés suivant l'ordre des questions posées, soit en fonction de l'appréciation générale de l'intervention, des éléments à changer dans le scénario pour que l'intervention soit considérée plus acceptable, ainsi que la perception des participants suivant le visionnement de la seconde vidéo qui offrait le point de vue de la caméra portative. Il a également été possible de faire ressortir la dynamique de chacun des groupes et le niveau de contamination des réponses des participants.

Groupe 1

Les éléments les plus importants cités par les répondants du premier groupe de discussion est que l'arme à feu n'aurait pas dû être utilisée, d'autant plus qu'elle avait été déployée envers un individu atteint de troubles mentaux. Certains facteurs situationnels entourant l'intervention ont été pris en compte tels que la notion de danger (pour lui-même ou pour autrui), la présence d'une tierce personne dans la pièce et le temps d'intervention, mais ces éléments n'ont toutefois pas influencé la prise de position sur l'appréciation générale de l'intervention.

- *Tout était plus ou moins bien fait, jusqu'au tir visiblement à la poitrine* [Marie]
- *C'est un pauvre schizophrène!* [Caroline]
- *Je peux comprendre qu'il y avait un danger imminent avec le bat de baseball, donc mettons qu'il y avait quand même un danger pis il y a une civile aussi qui est là, mais de là à lui tirer dans la poitrine?* [Marie]
- *Surtout de ce qu'on voyait, [...] il avait de grandes chances que le monsieur soit dans un état délirant ou qu'il soit psychotique* [Caroline].

- Non non, mais c'est clairement condamnable! On est aux États-Unis ou quoi? Enfin je sais pas, c'est n'importe quoi, on compare pas une batte de baseball avec une arme à feu, y'a d'autres armes avant. L'arme à feu, ça devrait être le dernier dernier recours! Ok, il est menaçant, très bien, je comprends, mais y'a d'autres moyens de l'arrêter là tout de suite, c'était n'importe quoi [Julie].

- Dans tous les cas, sortir l'arme à feu, c'était vraiment répréhensible comme action. Y'avait aucune raison de le faire [Simon].

En ce sens, à la question « quels éléments pourraient être changés dans le scénario pour que vous trouviez cette intervention plus acceptable », plusieurs alternatives d'interventions ont été citées. L'accent a surtout été mis sur la possibilité des policiers à sortir de la pièce en laissant derrière eux l'individu en crise, de faire appel à des intervenants de soins de santé ou encore, d'utiliser d'autres techniques d'intervention plutôt que d'avoir recours à la force létale (tirer dans les jambes, pistolet à impulsion électrique, poivre de Cayenne, techniques de combats au corps à corps). Ainsi, l'ensemble des techniques d'intervention alternatives aurait dû être considéré par les policiers, rejetant systématiquement le recours à l'arme à feu pour maîtriser l'individu, allant jusqu'à accepter les risques de mise en danger des agents de police face à la menace.

- Bin tu sors la dame, puis ensuite ils essayaient de faire en sorte que la personne ait pas le moyen de se blesser, [...] et qu'ensuite, t'appelle le service clinique [...]. Ils auraient pu appeler l'ambulance, appeler euh... des soins ou des soins psychiatriques [Caroline].

- Moi personnellement, si j'avais eu à utiliser mon arme, j'aurais peut-être tiré dans le pied, ou j'aurais pris du poivre de Cayenne, ou j'aurais fait qqch, mais lui tirer dans la poitrine, c'est un peu heu [...]. Je suis pas familière avec ça, mais est-ce qu'ils ont d'autres moyens sur eux? Ils ont toujours du poivre de Cayenne? Ils ont toujours ces choses-là? [Marie].

- Pis dans tous les cas, ils ont quand même des techniques où ils apprennent à se défendre. [...] Du coup voilà enfin. Y'a pas à utiliser une arme à feu et même pas le teaser. Ils doivent normalement justement avoir les techniques de récupérer les objets et justement, maîtriser la menace [France].

- Bin j'imagine que le policier le plus proche qui reçoit le premier coup aurait pu tenter par exemple de saisir la batte au vol pis l'autre en même temps de sortir... l'autre qui est en arrière de sortir son bâton télescopique pis il frappe

dans les jambes pis qu'il tombe... tsé! C'est un exemple qui est plutôt acceptable, j'imagine [Émile].

Suite au visionnement de la deuxième vidéo, l'appréciation générale de l'intervention est demeurée inchangée, celle-ci étant toujours considérée condamnable. Cependant, l'angle de vue adoptée par la caméra positionnée sur le policier apporte un nouveau point de vue sur l'intervention où les participants repèrent certains aspects perçus différemment qu'avec la caméra de surveillance. En effet, certains interlocuteurs soulignent que l'angle de vue leur permet de voir l'intervention en pleine action, en leur donnant la possibilité de se mettre à la place du policier et de mieux entendre les échanges. Pourtant, malgré ces éléments additionnels, les participants jugent que l'intervention semble pire que ce qu'ils avaient tout d'abord perçu. Les notions de distances et de temps d'intervention sont au centre de la discussion dans ce sens où les répondants perçoivent l'individu plus loin des policiers que ce qui leur semblait au départ, et viennent appuyer leurs positions sur les alternatives d'interventions possibles.

- Moi je pensais dans la première tsé, je pensais qu'il était vraiment très proche, alors qu'en fait, y'a quand même un bon écart pis ils auraient eu le temps de justement, de sortir pis de fermer la porte par exemple. Ou de faire autre chose [Marie].

- Je trouve que c'est encore moins justifiable l'intervention, à cause qu'avant, on avait l'impression qu'ils étaient quand même proches alors que là clairement, il était loin le monsieur alors que là, c'est sûr qu'ils avaient le temps de faire autre chose [Valérie].

- Ça permet de voir aussi qu'il a pas bougé aussi en fait. La caméra elle bouge pas, il a pas avancé, il a rien fait, il est resté là et il a tiré [Caroline].

- Mais ça démontre aussi qu'il a du sang froid! [...] Il a pas paniqué, du coup ça justifie encore moins le fait qu'il ait tiré [France]

- Y'a rien qui le justifie... [Caroline]

- Non, mais je veux dire, c'est encore pire [France].

Lorsqu'on observe la dynamique du groupe, force est de constater que la discussion se concentrait principalement entre deux personnes. Ici, malgré la possibilité de contamination entre les répondants et plus particulièrement de la part des principaux interlocuteurs, tous semblaient partager la même perception sur l'intervention, à savoir qu'elle était condamnable. En ce sens,

le degré d'adhésion des différents acteurs a fait qu'il n'y a eu que très peu de débats d'idées ou de résistance sur la divergence d'opinions possible.

Groupe 2

L'appréciation générale de l'intervention dans le second groupe a plutôt été mitigée tout au long de la discussion. Les répondants laissaient entrevoir que l'intervention à proprement dite était correctement effectuée, mais que l'utilisation de l'arme à feu rendait l'intervention discutable, sans toutefois condamner totalement son utilisation. Quelques facteurs situationnels ont été soulevés par les répondants pour soutenir leurs positions, par exemple, la présence d'une tierce personne en danger dans la pièce ainsi que du contexte de l'intervention impliquant un individu en état de crise. Ce dernier facteur ayant d'ailleurs soulevé certains questionnements sur le niveau de formation des policiers.

- En ensemble, [...] c'est mieux exécuté en un sens, parce que déjà, bin la y'avait [...] une tierce partie qu'ils ont tout de suite essayé de mettre à l'abri, et on voit le flic, il sort pas son arme tout de suite. D'abord il essaie de faire non non non! Et le gars il continue, bin la, ok! C'est bon! On sent que le policier, bin là j'ai pas le choix! En un sens, [...] c'est mieux exécuté la dessus. Par contre, de tirer tout de suite sur le torse, moi je trouve ça... [Claudine].

- C'est ça, on dirait qu'ils ont pas d'intermédiaire entre genre sois je peux tuer soit je peux pas tuer [Céline].

- Après le problème, c'est qu'on sent quand même que les policiers... on peut pas discuter avec ce genre de personne. C'est-à-dire qu'il est tellement dans un délire, que c'est toujours un problème quand les policiers ont à faire à des gens en plein délire paranoïaque ou sont en pleine décompensation, ils savent pas comment faire, je pense qu'ils sont peut-être pas assez formés sur ça et ils se retrouvent un peu comme ça sur le vif. [...] Mais encore une fois, enfin j'en reviens toujours pas d'arme quoi. Pas de pistolet! [Josée]

- Ça me fait me questionner sur comment ils gèrent quand ils ont quelqu'un en bad trip comme ça, quoi. Enfin. Faut pas sortir l'arme à chaque fois! [Marianne]

- C'est vrai que t'as raison! Tu mets un point sur quelque chose, c'est un peu de la facilité! Enfin. [...] Je sais pas trop comment me placer, je sais pas si je

dois me placer du côté des policiers qui sont dans une situation de stress, [...] pis d'un côté, l'usage qui est fait de leur force et surtout de leur pistolet, enfin. [...] Moi je suis plutôt mitigée. Tsé, d'un côté y'a des trucs bien, d'un autre côté y'a des trucs mauvais [Josée].

On assiste ici davantage à un débat d'idées à savoir si l'intervention, dans un tel contexte, était bien effectuée ou non. L'état mental de l'individu interpellé, la capacité des policiers à intervenir auprès de ce type de clientèle et l'usage de l'arme à feu ont donc été au centre du débat. Bien qu'occupant peu de place dans la discussion, certaines alternatives d'intervention ont été proposées par les participants telles que le recours à d'autres armes (pistolet à impulsion électrique, poivre de Cayenne, technique de combat au corps à corps, tir dans les jambes), mais l'aspect de dangerosité donnant un ton beaucoup plus posé aux discours, les participants revenaient plutôt sur les facteurs situationnels et évolutifs de l'intervention comme telle.

Le second visionnement de la séquence, avec l'angle de vue de la caméra corporelle, donne une nouvelle perspective de l'intervention : la perception de la distance séparant l'individu de la police vient remettre en question de façon plus prononcée l'utilisation de l'arme à feu. Ici, tous semblent en accord avec le fait que l'individu semblait plus loin. Cependant, tous ne s'accordent pas sur le niveau de la menace présente.

- Moi j'ai l'impression que le monsieur avec la batte était plus loin que ce que je pensais [...]. Du coup, je suis un peu plus encore choquée quoi. Par l'utilisation de l'arme à feu [Marianne].

- On a l'impression que c'est encore trop excessif. Quand on voit pourtant le gars avec sa batte, moi, j'aurais pas [...] ressenti le besoin de tout de suite sortir mon arme, attends. Plus calmer le jeu enfin. C'est intéressant de nous avoir montré ça parce que. Là, je change complètement enfin. Je pense que c'était [...] trop excessif l'usage de l'arme. [...] Mais y'a des techniques pour désarmer les gens aussi. Surtout si l'arme elle est pas tranchante! [Josée].

- C'est excessif, [...], mais je trouve ça un poil plus justifié [...] il se rapproche quand même extrêmement vite. [...] La caméra portative nous montre qu'au final, il est plus loin que ce qu'on pensait, mais. [...] Enfin. Le gars, [...] il va clairement te briser le crâne, donc. Tu vois? Donc effectivement, là je rejoins ton point de vue du teaser, ou du coup dans le genou. Mais en soi, il faut absolument le neutraliser! Ça c'est sûr! [...] J'ai

l'impression que les flics, qui sont pas en position de négocier quoi que ce soit [Claudine]
- Et pas à se battre non plus [Céline]
- Là il faut agir [Claudine].

La discussion vacille donc entre un discours où il y a une reconnaissance du besoin d'utilisation de la force pour maîtriser la menace tout en condamnant ardemment l'utilisation de l'arme à feu et où d'autres justifient son utilisation en prenant en considération le caractère imminent de la menace, en y apportant toutefois une nuance bien importante. En effet, comme le rapportait Claudine, ce n'est pas tant l'usage systématique de l'arme qui est reprochée, mais plutôt la visée systématique des organes vitaux du contrevenant.

En ce qui concerne la dynamique du groupe, il a été possible de constater que la discussion a été principalement menée par trois participantes, qui ont donné lieu à des échanges actifs et où la contamination des discours a pu être observée. Néanmoins, les perceptions générales de l'intervention semblent beaucoup plus divergentes à la suite du second visionnement, celles-ci s'articulant principalement autour de l'utilisation de l'arme à feu et du niveau de menace plutôt que par l'état mental de l'individu interpellé, comme il en était le cas suite au premier visionnement. Ainsi, les opinions étant plutôt mitigées auparavant, celles-ci se sont finalement tranchées plus concrètement suite au visionnement de la vidéo de la caméra portative. L'intervention a donc été perçue dans son ensemble comme étant acceptable, mais l'utilisation de l'arme à feu était quant à elle discutable.

Groupe 3

On voit dans le troisième groupe de discussion une analyse de la situation beaucoup plus en profondeur où les participants remettent en question, une à une, les alternatives d'intervention possibles, changeant peu à peu leurs perceptions tout au long de la discussion. Cela dit, les sujets demeurent sceptiques quant à l'intervention à privilégier, principalement à cause de la présence du danger et du niveau de la menace considérée imminente. Les sujets ont notamment soulevé la possibilité d'avoir recours à la force physique et aux armes non létales, mais ces options ont toutefois été remis en question à cause du temps limité d'intervention et du risque potentiel de

blessure mortelle que représentait l'arme utilisée par l'individu. Au sujet de la possibilité pour les policiers de sortir de la pièce, cette option a été écartée vu la présence d'une tierce personne. Allant dans le même sens, ils ont souligné que la fuite n'est pas option envisageable dans une telle situation puisqu'elle peut remettre en cause la responsabilité des policiers. Dans l'éventualité d'user de moyens dissuasifs, la notion de troubles mentaux est citée comme étant un obstacle à la réceptivité de l'individu, ne laissant pas de place pour la discussion et la négociation.

- On dirait que je manque d'imagination pour voir ça serait quoi les alternatives, mais c'est des choses qui doivent arriver quand même assez souvent, donc j'ai pas l'impression que ce serait ça la solution à privilégier si la personne avait eu le temps d'y penser [Aude].

- Oui je pense que c'est ça l'élément qui fait qu'on peut être divisé. [...] Mais je pense que dans la situation, le fait que l'homme était armé pis que la situation a vraiment dégénéré hyper rapidement, y'a comme tu dis, ça a été comme une décision réflexe pis c'est difficile de se mettre à réfléchir sur est-ce que c'était la bonne chose à faire ou pas là [Jennifer].

Il est donc possible de constater que les facteurs situationnels ont prédominé dans la discussion. En procédant ainsi par l'élimination des alternatives d'interventions possibles, on a pu observer un changement de perceptions chez les participants, passant d'une intervention discutable à acceptable.

Il est toutefois important de souligner que l'une des particularités du groupe est qu'il y avait la présence d'un participant ayant suivi la formation policière et été formateur en emploi de la force. Ainsi, l'ensemble des facteurs préalablement pris en considération par les répondants ont été repris un à un par ce dernier afin de justifier l'utilisation de l'arme à feu, où il a notamment jugé que l'intervention avait « été exécutée de façon impeccable » [Robert], soit excellente. Le visionnement de la vidéo du point de vue de la caméra corporelle a eu lieu par la suite où il a été possible de noter un changement de perspective. Ici, contrairement aux deux autres groupes de discussion, l'angle de vue de la caméra portative a donné l'impression aux participants que l'individu était plus proche des policiers, ce qui venait confirmer la perception générale de l'intervention et justifier l'utilisation de l'arme à feu.

- Ça a l'aire plus proche en tout cas. On [...] avait l'impression qui avait assez d'espace entre eux, mais là on a l'impression qu'il est vraiment sur lui presque. En tout cas de ma perception là [Jennifer]

- Le coéquipier y'a comme appelé son collègue. Tsé genre fait quelque chose parce que... Ça, on dirait que ça vient encore plus appuyer le fait qu'il a utilisé son arme [Renaud].

- Ça va vite. Ça va très vite et ouais. On comprend que c'était une idée, chose à faire. Ou la chose à faire [Yan]

- Bin on a eu un exposé que les autres affaires étaient pas faisable donc on est convaincus! [Aude].

- C'est sûr que moi je trouve que quand on se fait expliquer comment que les policiers sont formés par rapport à l'utilisation de la force, pis qu'on se met dans leur point de vue à eux [en faisant référence à la caméra corporelle], on se dit bin moi j'aurai fait la même chose, mais c'est sûr que quand on voit un article de .. ah! un homme en crise de psychologique se fait tirer dessus, on fait comme... ah! ça pas d'allure [Jennifer].

- Même nous en technique policière, quand on commence au début, on nous montre des vidéos similaires là, pis tout le monde dit : Moi je t'aurais fait tel mouvement de ninja, pis je t'aurais fait ci pis ça. Pis c'est qu'à force de un moment donné, de te faire chatouiller avec des couteaux de plastique par tes professeurs que tu comprends que ça se fait pas. Que tu peux pas faire un triple saut en veste par balle pis en Bruce Lee [Robert, diplômé en techniques policières, instructeur en gestion de la force et étudiant en gestion policière à l'UdeM].

Somme toute, les explications instructives données par l'un des participants ainsi que l'angle de vue de la caméra corporelle ont contribué à changer la perception des répondants. Au final, l'intervention a été considérée dans l'ensemble du groupe plutôt acceptable, à l'exception d'une seule personne qui soutient que les policiers auraient pu intervenir différemment. Celle-ci a plutôt perçu l'intervention discutable, notamment à cause du recours à l'arme à feu contre un individu mentalement perturbé, en suggérant que d'autres intervenants auraient pu être mieux qualifiés pour intervenir auprès de ce type de clientèle.

- Pour moi, ça, c'est une situation typique où on a du coup que le SAMU¹ par exemple peu avoir où ils sont appelés à... parce que c'est un cas

¹ SAMU : Service d'aide médicale urgente. Il s'agit de l'organisation française de la médecine d'urgence préhospitalière, comme les services ambulanciers.

psychiatrique, visiblement, le monsieur, chez quelqu'un qui est agité, il a une arme, ils le maîtrisent sans arme à feu quoi. Le SAMU, les pompiers, ils ont pas d'arme à feu! Et voilà! Donc là, je pense que c'était vraiment, vraiment exagéré.

[...]

Enfin moi j'me suis déjà fait menacer avec un couteau, avec une machette, heu... des choses comme ça. Mais personne n'a jamais tiré sur la personne! Et je pense que c'est quand même faisable de ne pas tirer sur les gens [Caroline].

Ici, il est possible de rendre compte de la perception de la participante en fonction de ses expériences personnelles où elle sous-entend avoir déjà travaillé avec une clientèle problématique. Il est donc intéressant de constater que la répondante s'y réfère en présumant de ce qu'elle pourrait s'attendre de la part des policiers lorsque confrontés à une telle situation.

Somme toute, l'ensemble des répondants du troisième groupe a participé de façon relativement proportionnée durant la discussion et où la dynamique de groupe laissait place à des échanges diversifiés et riches en information. Il y a donc eu un exercice de raisonnement de groupe beaucoup plus critique sur l'intervention, apportant des conclusions réfléchies. La contamination évidente entre les participants ainsi que la participation d'un étudiant ayant suivi la formation policière sont venues changer de façon prononcée les perceptions générales de l'intervention, qui a été perçue dans son ensemble comme étant une intervention acceptable.

Analyse horizontale des groupes de discussion

Suite à l'analyse verticale de chacun des groupes de discussion, il a été possible de constater plusieurs similitudes en ce qui concerne plus particulièrement les perceptions des sujets face aux facteurs situationnels. Ainsi, les notions de l'utilisation de la force policière (arme à feu vs techniques alternatives), l'état de l'individu interpellé (individu en crise, présence de troubles mentaux) ainsi que la notion de danger (niveau de menace, individu armé, présence d'une tierce personne) ont été abordés dans tous les groupes. Cependant, comme on a pu le constater, ces critères ont été interprétés quelque peu différemment, influençant ainsi la perception des

répondants face à l'intervention. Sans revenir en détail sur ces facteurs, voici tout de même ce qui en est principalement ressorti.

Implication des facteurs situationnels

De façon globale, il ne s'agit pas de l'utilisation de la force qui est jugée problématique, mais plutôt de l'utilisation de l'arme à feu par les policiers, considérée par la très grande majorité des répondants comme étant un degré de force excessif, de telle sorte qu'elle rendait l'intervention discutable ou condamnable. L'ensemble des participants reconnaissant tout de même la nécessité de recourir à la force, il n'est toutefois pas possible de déterminer aussi clairement quel niveau de force aurait été jugé raisonnable. Certains auraient d'abord priorisé la façon non coercitive pour intervenir (sortir de la pièce, faire appel à d'autres intervenants, discuter avec l'individu) avant d'utiliser la force physique ou des outils d'intervention alternatifs (poivre de Cayenne, bâton télescopique, pistolet à impulsion électrique), laissant présager une certaine gradation des moyens d'intervention dans le continuum de force.

D'autres, accordant une plus grande importance à l'urgence de la situation et au degré imminent de la menace, jugeaient que la force physique aurait été suffisante pour maîtriser la menace. En ce sens, l'arme du contrevenant ainsi que la présence d'une potentielle victime sur les lieux d'intervention sont des facteurs qui ont été pris en considération, influençant le degré de force jugé acceptable. Ainsi, la notion de danger n'étant pas étrangère au recours de la force nécessaire, ce critère a été un facteur important dans l'évaluation de l'intervention. Pour cette raison, plusieurs ont perçu l'intervention plutôt acceptable, reconnaissant la nécessité d'utiliser un certain degré de force pour neutraliser la menace.

Concernant plus précisément l'état de l'individu interpellé, deux lignes de réflexions ont été abordées par les répondants. Dans un premier temps, il a été possible de constater chez quelques-uns une réaction plus émotive en prenant davantage partie pour la victime. En ce sens, ils percevaient une incapacité des policiers à intervenir auprès d'une clientèle perturbée mentalement, jugeant que l'intervention d'autres acteurs dans le domaine de la santé aurait été

plus adaptée à la situation. À l'inverse, certains répondants ont adopté un point de vue plutôt axé sur la notion de dangerosité en s'identifiant d'avantage au rôle du policier et relevant l'incapacité de discuter avec l'individu en raison de son état de crise, justifiant dans ce cas-ci l'utilisation de la force policière. Ces éléments font d'ailleurs écho à ce qui a été soulevé précédemment, à savoir que les perceptions vont varier en fonction du point de vue adopté par les sujets face à l'état mental d'un individu.

Implication des facteurs individuels et contextuels

Au-delà de l'intervention comme telle, il a été possible d'effectuer d'autres observations, cette fois en prenant en considération la composition des groupes. Ainsi, les facteurs individuels et contextuels qui ont pu avoir une incidence sur la perception des répondants face à l'intervention ont été pris en compte.

L'une des particularités qu'il a été possible d'observer dans l'ensemble des groupes concerne les connaissances des répondants sur la police. Ici, le déroulement de l'intervention a soulevé des questionnements sur la formation des policiers, sur les outils qu'ils possèdent et sur leurs techniques d'intervention. Cependant, il a été possible de constater que la grande majorité des questionnements proviennent des étudiants d'origine européenne, laissant croire à un manque de connaissance sur le fonctionnement de la police canadienne. Leurs modèles de référence faisant plutôt renvoi aux connaissances générales sur la police de leur pays d'origine ou de la police américaine. Dans ce dernier cas, non pas en se référant à des connaissances sur la police à proprement dite, mais plutôt par le biais de références médiatiques ou de séries télévisées. Ainsi, il a été possible de constater que pour certains participants européens, l'utilisation de l'arme à feu par les policiers est largement stéréotypée et considérée comme une technique d'intervention typiquement américaine, façonnant ainsi leur perceptions de l'intervention présentée et la jugeant dès lors discutable ou condamnable en sol canadien.

- C'est vrai que ça fait très américain quand même. Enfin de ce qu'on montre dans les médias, c'est très américain, quoi [...]. Enfin moi personnellement, dans les émissions de TV, après, on peut supposer aussi que c'est scénarisé,

mais j'ai jamais vu de flics qui ont utilisé leur arme à feu [...] C'est très heu... moi je veux dire enfin. J'ai une anecdote comme ça où en fait, on m'avait expliqué si un jour tu vas aux États-Unis, si t'es arrêté par un flic, surtout, si t'es dans ta voiture, surtout, ne te penche pas vers ta boîte à gants. Parce que si jamais tu vas chercher qqch dans ta boîte à gants, le flic va te tirer dessus [Josée].

- Malheureusement, dans le cas américain, ça se justifie, puisque... et là je fais exprès de caricaturer, mais tout le monde a une arme [...]. Au Québec, la, ça justement, ça justifie pas [...]. C'est comme en France ou comme dans d'autres pays européens, les gens utilisent pas leur arme à feu pour se faire la guerre. Et c'est justement là où l'usage de l'arme est d'autant plus excessive [Claudine].

Tel qu'il a été possible de le constater dans la littérature recensée, il y a effectivement une influence des contacts indirects sur certains répondants, en fonction de ce qui a été entendu d'une tierce personne ou de ce que l'on diffuse dans les médias. Nos voisins du sud pouvant avoir une grande influence sur les perceptions, cet aspect n'a toutefois pas été observé chez les répondants québécois. Ainsi, bien que cette variable n'ait été une variable à l'étude, l'origine des participants a été ciblée comme une variable pouvant avoir une influence sur leurs perceptions, en fonction de leurs modèles de référence et de leurs connaissances générales de la police.

En revanche, les participants québécois semblaient avoir une meilleure connaissance générale de la police, notamment en ce qui concerne le recours à la force physique ou à l'utilisation de l'arme à feu, et ce, indépendamment de la participation d'un étudiant ayant suivi la formation policière. Certains répondants ont d'ailleurs fait référence au centre masse pris pour cible plutôt que les jambes pour tirer sur un individu ou encore, à la distance d'attaque raisonnable pour réagir face à une menace. Ces éléments pouvant par le fait même justifier le recours à l'arme à feu dans les circonstances présentées dans la vidéo. Il semble donc que les connaissances générales des répondants québécois à l'égard de la police ont influencés plus favorablement les perceptions qu'ils s'en font, jugeant dans l'ensemble l'intervention discutable ou acceptable.

Ceci étant dit, les connaissances qu'ont les participants de la police peuvent également dépendre de leur formation et de leur milieu de pratique. À cet effet, l'un d'entre eux a su apporter des

éléments très intéressants à l'analyse. D'une part, par sa formation et son expertise en emploi de la force, les propos qu'il a tenus illustrent le changement de perspective qui s'opère chez les étudiants inscrits en techniques policières face à l'utilisation de la force et aux techniques d'intervention. Ceci vient en quelque sorte appuyer ce qui a été observé par Phillips (2015) dans son étude sur les attitudes des recrues face à l'utilisation de la force excessive où les policiers vont peu à peu changer d'attitude en fonction de leur expérience sur le terrain.

D'autre part, bien qu'un seul participant n'ait suivi la formation policière, il est possible de constater que sa perception face à l'utilisation de la force et de l'arme à feu est nettement plus favorable que celle des étudiants n'ayant pas suivi de formation en techniques policières, ce qui concorde avec l'étude de Munn et Reinner (1978). En effet, leur étude révélait que le manque d'information des étudiants non policiers concernant le métier les empêchait de faire une évaluation adéquate d'une intervention policière. Et puisque le groupe de discussion auquel prenait part l'étudiant en question a pu bénéficier d'explications supplémentaires sur l'emploi de la force, il est possible de constater un changement majeur des perceptions des participants du groupe. Ainsi, comparativement aux autres groupes de discussions où l'intervention a été jugée dans l'ensemble discutable ou condamnable, les explications données par l'étudiant formateur ont contribué à changer les perceptions générales de l'intervention, jugée par ceux-ci plutôt acceptable.

Ceci fait donc écho à l'influence des groupes où une contamination des réponses des participants a pu s'observer. En effet, tel que mentionné précédemment, les deux premiers groupes de discussions ont largement été dirigés par deux ou trois participantes, laissant peu de place aux débats d'idées. En pareils cas, l'absence de commentaires ou de prise de position claire des répondants n'ayant pas participé activement à la discussion a été considérée aller d'un commun accord avec la prise de position générale du groupe. Les perceptions sont donc demeurées relativement stables et linéaires. Néanmoins, la participation générale de l'ensemble des répondants du 3^e groupe, accompagnée d'explications justificatives, a laissé entrevoir un changement de perceptions graduel, chacun ayant eu l'occasion d'apporter des arguments pertinents, modifiant par le fait même les perceptions des autres participants. Ici, tel que

mentionné par l'une des répondantes, le fait de se faire expliquer comment les policiers sont formés par rapport à l'utilisation de la force donne une seconde perspective assez convaincante.

Un dernier facteur d'influence a été souligné comme étant une variable importante dans la perception de l'intervention, soit l'angle de vue des caméras. Le premier visionnement s'étant effectué par le biais de la caméra fixe, chacun des répondants a pu se faire une première idée de l'intervention qui a été perçue en grande partie comme étant discutable. Cependant, l'angle de vue de la caméra portative, qui donnait l'impression d'être à la place du policier, a contribué à modifier les perceptions. En effet, tel qu'observé par Boivin & al (2016b) dans son étude sur les biais de perceptions, l'estimation de la distance et de la menace a quelque peu été modifiée par l'angle de vue. Ici, il est possible de constater que dans les groupes un et deux, l'ensemble des participants a eu l'impression que le sujet était plus loin des policiers, percevant dans l'ensemble la menace beaucoup moins importante, alors que le contraire a pu s'observer dans le troisième groupe de discussion.

Il est toutefois intéressant de constater que les répondants semblent avoir interprété la distorsion de l'image à leur avantage, en fonction des évaluations qu'ils avaient faites au préalable, depuis l'angle de vue de la caméra fixe. Ainsi, les étudiants jugeant que l'intervention était condamnable ou discutable au départ ont trouvé l'intervention plus condamnable suite au deuxième visionnement, alors que les étudiants ayant perçu l'individu plus près du policier et représentant une menace plus grande ont perçu l'intervention plus acceptable. Il est donc possible que la perception de la distance et de la menace ait bien été influencée par l'angle de vue, mais en regard de ce qui avait déjà été perçu au préalable.

Il n'est donc pas possible de conclure que l'angle de vue à lui seul puisse influencer la perception de l'ensemble des participants, les connaissances sur la police et la contamination des répondants pouvant interférer dans les opinions face à l'intervention. En d'autres termes, les étudiants du troisième groupe, ayant reçu un minimum de connaissances supplémentaires sur la police et sur le recours de la force, ont perçu la menace beaucoup plus rapprochée et imminente que les étudiants des autres groupes, justifiant dans ce cas-ci le recours à l'arme à feu.

CONCLUSION

Synthèse conclusive

La surreprésentation médiatique des cas d'inconduites policières et de l'utilisation de la force jugée excessive, qui contribuent à augmenter les perceptions négatives de la population à l'égard de la police, remettent en cause sa légitimité et son intégrité. La confiance du public étant à la base de son efficacité à combattre le crime et à sa capacité d'aide à la communauté, la police se doit de se préoccuper de l'opinion publique et tenter d'améliorer les relations police/citoyens. Néanmoins, bien que les écrits réalisés sur le sujet révèlent que la population perçoit généralement la police favorablement, les études indiquent que les perceptions peuvent varier en fonction de divers facteurs (Brown & al, 2002).

En bref, la revue de littérature a permis de constater que les facteurs individuels (l'âge, le sexe, la race et le statut socioéconomique) et contextuels (les conditions de quartier, les pratiques policières, les expériences personnelles avec la police et les connaissances sur la police) sont des éléments pouvant avoir une incidence sur la perception et les attitudes du public face la police. Ainsi, de façon générale, il a été démontré que les variables les plus influentes sont la race, l'âge, les contacts avec la police et les conditions de quartiers. Cependant, l'implication de facteurs rattachés aux caractéristiques de l'individu interpellé (âge, sexe, état de l'individu) ainsi que du contexte d'une intervention spécifique (niveau de menace, présence d'une arme, danger pour lui-même ou pour autrui) peuvent également être pris en compte dans les perceptions du public, mais cette fois, plus précisément face au recours à la force policière. De plus, avec la venue des caméras corporelles comme outil de travail, les images d'interventions policières peuvent faire l'objet d'analyse et être interprétées en fonction d'une diversité de facteurs techniques et humains. Ainsi, les perceptions d'une même intervention peuvent varier, par exemple, selon l'angle de vue de la caméra, du champ de vision, de l'objet d'attention, ou encore des expériences des observateurs.

Néanmoins, puisque les résultats d'études ne permettent pas de connaître les raisons spécifiques qui poussent un individu à considérer une intervention acceptable ou non, la présente étude consistait à recueillir les propos d'étudiants de l'Université de Montréal dans le but de comprendre et de contraster leur vision face à une intervention policière controversée. Trois entretiens de groupes ont ainsi été réalisés dans lesquels une vidéo où l'on voit des policiers utiliser la force létale contre un individu menaçant a été présentée. Ce type de démarche mettant l'accent sur le discours des participants, il a été possible de cerner les facteurs situationnels pris en compte par les répondants afin de déterminer si leur perception de l'intervention policière était jugée acceptable ou non et si des éléments auraient pu être changés pour que l'intervention soit considérée plus acceptable. Il a également été possible de tenir compte de certains facteurs individuels et contextuels connus des participants de même que des dynamiques de groupe ayant pu avoir une incidence sur leur prise de position.

Suite à l'analyse des résultats, il a été possible de constater que le recours à l'arme à feu par les policiers est l'élément central qui a le plus fait réagir les participants, jugeant dans l'ensemble que celle-ci n'aurait pas dû être utilisée. Reconnaisant toutefois la présence du danger et de la menace, d'autres alternatives d'intervention ont été envisagées dans tous les groupes, tels que le recours à la force physique ou l'utilisation d'autres outils d'intervention pour maîtriser l'individu. Il est donc possible de conclure qu'il ne s'agit pas du recours à la force policière à proprement dite qui est jugée inacceptable, mais plutôt le recours à la force létale, considérée par la majorité comme étant un niveau de force excessif dans les circonstances.

Le second élément pris en compte par les participants dans l'évaluation de l'intervention concernait l'état mental de l'individu interpellé. Ici, bien que les opinions aient été plutôt départagées, il s'agirait d'une variable d'importance. En effet, il a été possible de constater que les participants percevaient un besoin d'intervention particulier auprès de ce type de clientèle. Certains mettaient plutôt l'accent sur le recours aux services de soins psychosociaux plutôt qu'à ceux des policiers comme méthode d'intervention, alors que d'autres considéraient l'état de crise comme étant un élément de dangerosité, justifiant le recours à la force. L'implication de cette variable dans l'analyse nous a permis de constater que pour la majorité des étudiants ayant perçu l'intervention condamnable ou discutable, l'état mental de l'individu était un facteur

d'importance, alors que ceux qui ont trouvé l'intervention acceptable se basaient plutôt sur les notions de danger et de menace que l'individu pouvait représenter.

Bien que l'origine des répondants n'ait pas été une variable à l'étude, il a été possible de constater que ce facteur a eu une incidence chez les étudiants européens, notamment en raison du manque de connaissance sur les techniques d'intervention de la police canadienne, leurs modèles de références étant plutôt axés sur la police de leur pays d'origine et sur les médias américains. Ainsi, pour la grande majorité des répondants d'origine Européenne, l'intervention a été considérée soit condamnable ou discutable, alors que celle-ci a été jugée acceptable pour la majorité des répondants Québécois.

La connaissance du travail policier au Canada a donc également été ciblée comme une variable d'intérêt sur l'influence des perceptions des participants. Toutefois, cette variable a été grandement influencée par la contamination des répondants, plus spécifiquement dans le groupe composé majoritairement d'étudiants québécois, où il y a eu présence d'un participant expert en emploi de la force. Ainsi, le troisième groupe de discussion a pu bénéficier d'explications sur le recours à la force policière, affectant ainsi la perception des sujets face à l'intervention, de sorte qu'elle a été jugée acceptable par la très grande majorité des répondants du groupe.

L'angle de vue des caméras étant une variable à l'étude, elle a également été considérée dans l'analyse. Cependant, celle-ci n'aurait pas eu d'influence marquée sur les perceptions à proprement dites, mais aurait plutôt été interprétée par les répondants à leur avantage afin de confirmer leurs premières observations. En ce sens, les étudiants ayant perçu l'intervention condamnable ou discutable dès le départ ont perçu la menace moins importante à la suite du second visionnement, alors que le contraire a pu s'observer chez les étudiants ayant trouvé l'intervention acceptable. Ainsi, l'absence de changement de point de vue marqué n'a pas permis de conclure avec certitude que l'angle de vue ait eu une influence sur les perceptions.

Limites de l'étude et pistes de recherche

La présente étude comporte toutefois certaines limites qui méritent d'être soulignées. De prime abord, il a été possible de constater que la collecte des données par l'entremise d'entretiens de groupes a fait place à la contamination des participants. En effet, bien que cette méthode favorise la communication et l'expression des sujets, il n'est pas rare que la pression du groupe et le pouvoir social des participants les plus dominants aient un impact sur les réponses individuelles. L'entretien de groupe laisse donc place à des discours croisés où les participants peuvent s'influencer mutuellement, où certains monopoliseront la parole alors que d'autres hésiteront à s'exprimer, provoquant une certaine conformité dans les opinions (Baribeau, 2009; 2010). Dans le cas présent, la contamination des répondants était souhaitée afin d'observer le processus d'influence. Par exemple, l'expert présent dans le groupe de discussion a su informer les autres participants des pratiques policières en emploi de la force, ce qui a modifié de façon significative la perception des personnes composant le groupe de discussion. Cette observation concorde d'ailleurs avec ce qui a été relevé dans la littérature sur le sujet. Cependant, cette méthode limite la spontanéité et la liberté d'expression des participants. Ainsi, dans un projet futur, il serait intéressant d'aller chercher des informations supplémentaires par le biais d'entrevues individuelles, favorisant une exploration des perceptions de chacun des individus afin d'approfondir leurs propres réflexions.

Concernant l'échantillonnage, bien que cette variable ait apporté des observations intéressantes, la présence marquée de participants d'origine européenne dans deux des groupes de discussion peut être considérée comme un biais à l'étude. En effet, il semble y avoir des différences culturelles dans la façon de percevoir une même intervention, en fonction des connaissances et de la représentation qu'ont les individus des pratiques policières dans un milieu donné. Il est donc possible que la présentation de ces mêmes vidéos dans un milieu différent, par exemple aux États-Unis où l'utilisation de l'arme à feu par la police est monnaie courante, puisse ne pas choquer autant. Ceci étant dit, les résultats obtenus ne reflètent que les perceptions et les opinions d'un petit nombre de personnes. Ainsi, l'échantillon étant biaisé et trop peu nombreux, il est impossible de généraliser les résultats à plus grande échelle. De plus, afin de vérifier la

portée de l'implication de l'angle de vue des caméras dans les perceptions de l'intervention, il aurait été nécessaire d'effectuer d'autres groupes de discussions où les vidéos auraient été présentées dans un ordre différent.

Malgré tout, cette étude a permis de mieux cerner les facteurs situationnels pris en compte dans l'évaluation d'une intervention policière controversée, ainsi que l'implication de certains facteurs individuels et contextuels pouvant avoir une incidence sur les perceptions du public. Mais puisque cette présente étude fait suite à une étude réalisée auprès d'étudiants de l'Université de Montréal et d'étudiants en techniques policières, il serait intéressant de poursuivre dans la même lignée. En ce sens, des groupes de discussions devraient également être effectués auprès d'étudiants en techniques policières afin de connaître les raisons qui les poussent à percevoir une intervention acceptable ou non et de comparer les résultats obtenus.

Il a tout de même été possible de constater que les connaissances sur la police et ainsi que les explications données sur une intervention spécifique sont des éléments d'une grande importance dans la perception que l'on peut avoir des événements. Ici, un parallèle peut être fait avec les informations journalistiques véhiculées dans les médias. En effet, les journalistes-reporters n'ayant pas forcément les connaissances nécessaires sur les enjeux policiers ou criminels, ceux-ci peuvent contribuer à transmettre des informations erronées. En ce sens, puisque la couverture médiatique d'incidents policiers est susceptible d'avoir un impact négatif sur la perception des citoyens, il est pertinent pour les services policiers de maintenir une bonne relation avec la presse et de partager avec elle leurs connaissances et expertises afin de mieux informer le public sur certains événements. Les connaissances ainsi diffusées seraient donc susceptibles de rétablir les perceptions et la confiance du public.

BIBLIOGRAPHIE

- Angermeyer, M.C. & Dietrich, S. (2006). Public beliefs about and attitudes towards people with mental illness: a review of population studies. *ACTA Psychiatrica Scandinavica*, 113, 163-179.
- Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches Qualitatives*, 28(1), 133-148.
- Baribeau, C. & Germain, M. (2010). L'entretien de groupe: considérations théoriques et méthodologiques. *Recherches qualitatives*, 29(1), 28-49.
- Bayley, D.H. (1985) Patterns of Policing: a Comparative International Analysis, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Bellman, A. (1935). A police service rating scale. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 26, 74-114.
- Benforado, A. (2010). Frames of Injustice: The Bias We Overlook. *Indiana Law Journal*, 85, 1333-1378.
- Bittner, E. (1970). *The functions of the police in modern society*. National Institute of Mental Health, Center for Studies of Crime and Delinquency.
- Boggs, S.L. & Galliher, J.F. (1975). Evaluating the police: a comparison of black street and household respondents. *Social Problems*, 22(3), 393-406.
- Boivin, R., Gendron, A., Faubert, C. & Poulin, B. (2016a). The malleability of attitudes toward the police: immediate effects of the viewing of police use of force videos. *Police Practice and Research*, pp. 1-10.
- Boivin, R., Gendron, A., Faubert, C. & Poulin, B. (2016b). The body-worn camera perspective bias. *Journal of Experimental Criminology*, pp. 1-18.
- Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité : une relation complexe* (2e édition). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Brodeur, J-P. (2003). *Les visages de la police : Pratiques et perceptions*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.
- Brodeur, J-P. (2010). *The policing web*. New York: Oxford University Press.
- Brown, B. & Benedict, W. R. (2002). Perceptions of the police: Past findings, methodological issues, conceptual issues and policy implications. *Policing: An International Journal of Police Strategies and Management*, 25(3), 543-580.
- Brucato, B. (2015). Policing made visible: Mobile technologies and the importance of point of view. *Surveillance & Society*, 13(3/4), 455-473.
- Callanan, V.J. & Rosenberger, J.S. (2011). Media and public perceptions of the police: examining the impact of race and personal experience. *Policing & Society*, 21(2), 167-189.
- Cao, L., Frank, J. & Cullen, F.T. (1996). Race, community context and confidence in the police. *American Journal of Police*, 15(1), 3-22.
- Chackerian, R. (1974). Police professionalism and citizen evaluations: a preliminary look. *Public Administration Review*, 34(2), 141-148.
- Champagne, P. (1991). La construction médiatique des « malaises sociaux ». *Actes de la recherche en science sociales*, 90, 64-76.
- Chermak, S., McGarrell, E.F. & Weiss, A. (2001). Citizens' perceptions of aggressive traffic enforcement strategies. *Justice Quarterly*, 18(2), 365-391.

- Chermak, S., McGarrell, E. & Gruenewald, J. (2006). Media coverage of police misconduct and attitudes toward police. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 29(2), 261-281.
- Cheurprakobkit, S. (2000). Police-citizen contact and police performance attitudinal differences between hispanics and non-hispanics. *Journal of Criminal Justice*, 28(4), 325-336.
- Cloutier, R. (2010). Itinérance, santé mentale et toxicomanie : un mélange potentiellement explosif. *Intersection*, 31, 3-5.
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2014). Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances.
- Cordner, G.W. (1995). Community policing: elements and effects. *Academy of Criminal Justice Science*, 5(3), 1-16.
- Cullen, F.T., Cao, L., Frank, J., Langworthy, R.H., Browning, S.L., Kopache, R. & Stevenson, T.J. (1996) "Stop or I'll shoot": racial differences in support for police use of deadly force. *American Behavioral Scientist*, 39(4), 449-460.
- Dean, D. (1980). Citizen ratings of the police: the difference contact makes. *Law & Police Quarterly*, 2(4), 445-471.
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7-27.
- Dowler, K. & Zawilski, V. (2007). Police perceptions of police misconduct and discrimination: examining the impact of media consumption. *Journal of criminal Justice*, 35, 193-203.
- Downs, R.L. (2007). Less lethal weapons: a technologist's perspective. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 30(3), 358-384.
- Dunham, R.G. & Alpert, G.P. (1988). Neighborhood differences in attitudes toward policing: evidence for a mixed-strategy model of policing in a multi-ethnic setting. *The Journal of Criminal Law & Criminology*, 79(2), 504-523.
- École nationale de police du Québec. (2012). Le Modèle national de l'emploi de la force : Document explicatif.
- Ekenvall, B. (2003). Police attitudes towards fellow officers' misconduct: The Swedish case and a comparison with the USA and Croatia. *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 3, 210-232.
- Erez, E. (1984). Self-defined "desert" and citizens' assessment of the police. *The Journal of Criminal Law & Criminology*, 75(4), 1276-1299.
- Frank, J., Brandl, S.G., Cullen, F.T. & Stichman, A. (1996). Reassessing the impact of race on citizens' attitudes toward the police: a research note. *Justice Quarterly*, 13(2), 321-334.
- Friedrich, R.J. (1980). Police use of force: individuals, situations, and organisations. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 452, 82-97.
- Force Science Institute. (2009, 19 janvier). Should officers see video of their encounters? Force Science states its case. *Force Science News*, n°114.
- Force Science Institute. (2010, 12 mars). Do head cameras always see what you see in a force encounter? *Force Science News*, n°145.
- Force Science Institute. (2014, 23 septembre). 10 limitations of bodycams you need to know for your protection. *PoliceOne.com*.
- Forsyth, D.R. (2014). Group Dynamics (6th éd.). Belmont, CA: Wadsworth Cengage Learning.
- Gamson, W.A. & McEvoy, J. (1970). Police violence and its public support. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 391, pp. 97-110.
- Garner, J.H., Maxwell, C.D. & Heraux, C.G. (2002). Characteristics associated with the prevalence and severity of force used by the police. *Justice Quarterly*, 19(4), 705-746.

- Garner, J.H., Schade, T., Hepburn, J., & Buchanan, J. (1995). Measuring the continuum of force used by and against the police. *Criminal Justice Review*, 20, 146-168.
- Godfredson, J. W., Thomas, S. D., Ogloff, J. R., & Luebbers, S. (2011). Police perceptions of their encounters with individuals experiencing mental illness: A Victorian survey. *Australian & New Zealand journal of criminology*, 44(2), 180-195.
- Goldstein, H. (1979). Améliorer les politiques de sécurité : Une approche par les problèmes, dans Brodeur J.-P. et Monjardet D. (Eds.), *Connaître la police : Grands textes de la recherche anglosaxonne*, Les Cahiers de la sécurité intérieure, hors-série 2003, Paris, La documentation française, 261-293.
- Jesilow, P., Meyer, J. & Namazzi, N. (1995). Public Attitudes toward the police. *American Journal of Police*, 14(2), 67-88.
- Jobard, F. (2001). Comprendre l'habilitation à l'usage de la force policière. *Déviance et Société*, 25(3), 325-345.
- Jobard, F. (2007). L'usage de la force par la police. Dans M. Cusson, B. Dupont & F. Lemieux (dir.), *Un traité de sécurité intérieure* (p. 530-540). Montréal : Éditions Hurtubise.
- Johnson, R.R. (2011). Suspect mental disorder and police use of force. *Criminal Justice and Behavior*, 38(2), 127-145.
- Lambooy, B. & Saïas, T. (2010). Reducing stigma in mental health through communication campaigns? A literature review. *Annales Medico-Psychologiques*, 171, 77-82.
- Lassiter, G.D., Geers, A.L., Handley, I.M., Weiland, P.E. & Munhall, P.J. (2002). Videotaped interrogations and confessions: a simple change in camera perspective alters verdicts in simulated trials. *Journal of Applied Psychology*, 87(5), 867-874.
- Lianos, M. & Douglas, M. (2001). Danger et régression du contrôle social : des valeurs aux processus. *Déviance et Société*, 2(25), 147-164.
- Link, B. G., & Cullen, F. T. (1986). Contact with the mentally ill and perceptions of how dangerous they are. *Journal of Health and Social Behavior*, 27, 289-302.
- Manning, P.K. (1977). *Police work: The social organization of policing*, Boston, Massachusetts Institute of Technology Press, 1-37.
- Manning, P.K. (1991). Aspects of police work by Egon Bittner, reviewed in Contemporary Sociology. *An International Journal of Reviews*, 20(3), 435-436.
- Manning, P.K. (2013). The Work of Egon Bittner. *Ethnographic Studies*, 13, 51-66.
- Mazerolle, L., Antrobus, A., Bennett, S. & Tyler, T. (2013). Shaping citizen perceptions of police legitimacy: a randomized field trial of procedural justice. *Criminology*, 51(1), 33-64.
- Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- Mouhanna, C. (2007). Négocier ou sanctionner : le travail policier au quotidien. Dans M. Cusson, B. Dupont & F. Lemieux (dir.), *Un traité de sécurité intérieure* (p. 140-151). Montréal : Éditions Hurtubise.
- Munn, J.R. & Renner, K.E. (1978). Perceptions of police work by the police and the public. *Criminal Justice and Behavior*, 5(2), 165-180.
- Paoline, E.A. & Terrill, W. (2011). Listen to me! Police officers' views of appropriate use of force. *Journal of Crime and Justice*, 34(3), 178-189.
- Parratt, S.D. (1938). A scale to measure effectiveness of police functioning. *Journal of the American Institute of Criminal Law and Criminology*, 28, 739-756.

- Peck, J.H. (2015). Minority perceptions of the police: a state-of-the-art review. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 38(1), 173-203.
- Phillips, S.W. (2015). Police recruit attitudes toward the use of unnecessary force. *Police practice and Research*, 16(1), 51-64.
- Phillips, S.W., Sobol, J.J. & Varano, S.P. (2010). Work attitudes of police recruits: is there a family connection? *International Journal of Police Science & Management*, 12(3), 460-479.
- Reisig, M.D. & Giacomazzi, A.L. (1998). Citizen perceptions of community policing: are attitudes toward police important? *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 21(3), 547-561.
- Reisig, M.D. & Chandek, M.S. (2001). The effects of expectancy disconfirmation on outcome satisfaction in police-citizen encounters. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 24(1), 88-99.
- Reiss, A.J. (1973). *The police and the public*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Rosenbaum, D.P., Schuck, A.M., Costello, S.K., Hawkins, D.F. & Ring, M.K. (2005). Attitudes toward the police: the effects of direct and vicarious experience. *Police Quarterly*, 8(3), 343-365.
- Ross, J. (1992). The outcomes of public police violence: a neglected research agenda. *Police Studies*, 15(1), 1-12.
- Salters-Pedneault, K., Ruef, A.M. & Orr, S.P. (2010). Personality and psychophysiological profiles of police and firefighter recruits. *Personality and Individual Differences*, 49, 210-215.
- Scaglione, R. & Condon, R.G. (1980). Determinants of attitudes toward city police. *Criminology*, 17(4), 485-494.
- Simons, D. J., & Chabris, C. F. (1999). Gorillas in our midst: Sustained inattention blindness for dynamic events. *Perception*, 28(9), 1059-1074.
- Smith, D.J. (1991). The origins of black hostility to the police. *Policing and Society*, 2, 1-15.
- Steadman, H. J. (1981). Critically reassessing the accuracy of public perceptions of the dangerousness of the mentally ill. *Journal of Health and Social Behavior*, 22(3), 310-316.
- Storms, M.D. (1973). Videotape and the Attribution Process: Reversing Actors' and Observers' Points of View. *Journal of Personality and Social Psychology*, 27(2), 165-175.
- Stewart, D. W., & Shamdasani, P. N. (2014). *Focus groups: Theory and practice* (Vol. 20). Sage publications.
- Taylor, T.J., Turner, K.B., Esbensen, F-A. & Winfree, L.T. (2001). Copping an attitude: Attitudinal differences among juveniles toward police. *Journal of Criminal Justice*, 29, 295-305.
- Terrill, W. & Mastrofski, S.D (2002). Situational and officer based determinants of police coercion. *Justice Quarterly*, 19(2), 215-248.
- Vermunt, R., Blaauw, E. & Lind, E.A. (1998). Fairness evaluations of encounters with police officers and correctional officers. *Journal of Applied Social Psychology*, 28(12), 1107-1124.
- Webb, V.J. & Marshall, C.E. (1995). The relative importance of race and ethnicity on citizen attitudes toward the police. *American Journal of Police*, 14(2), 45-66.

- Webb, V.J. & Katz, C.M. (1997). Citizen rating of the importance of community policing activities. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 20(1), 7-23.
- Weitzer, R. & Tuch, S.A. (1999). Race, class, and perceptions of discrimination by the police. *Crime & Delinquency*, 45(4), 494-507.
- Weitzer, R. & Tuch, S.A. (2004). Race and perceptions of police misconduct. *Social Problems*, 51(3), 305-325.
- Worrall, J.L. (1999). Public perception of police efficacy and image: the “fuzziness” of support for the police. *American Journal of Criminal Justice*, 24(1), 47-66.
- Wu, Y., Sun, I.Y. & Triplett, R.A. (2009). Race, class or neighborhood context: Which matters more in measuring satisfaction with police? *Justice Quarterly*, 26(1), 125-156.
- Zeitz, L. (1965). Survey of Negro attitudes toward law. *Rutger Law Review*, 19, 288-316.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : La formation des attitudes face à l'usage de force des candidats à la profession policière

Chercheur : Rémi Boivin, Ph.D. criminologie, professeur adjoint, École de criminologie, Université de Montréal

Collaboratrice : Annie Gendron, Ph.D. psychologie, chercheure, École nationale de police du Québec

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à mieux comprendre l'impact de la formation académique sur les attitudes des aspirants policiers du Québec face à l'usage de force.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à visionner des capsules vidéo présentant une intervention policière fictive et à discuter des comportements observés. La séance devrait durer environ 90 minutes.

Il s'agit de groupes de discussion de 6 à 8 personnes. Vous serez amenés à vous exprimer sur des situations fictives liées à l'intervention policière. Les discussions seront filmées pour faciliter l'analyse.

3. Confidentialité

Les discussions seront enregistrées sur support audiovisuel afin de faciliter l'analyse. Vous n'aurez pas à vous identifier, mais certaines informations personnelles (ex : âge, études antérieures, langue maternelle) pourraient être demandées à des fins de recherche seulement. Les enregistrements seront conservés en format électronique et ne seront accessibles qu'aux membres de l'équipe de recherche.

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participant à la recherche se verra attribuer un code et seuls le chercheur et son équipe pourront connaître son identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à une meilleure compréhension des attitudes face à l'usage de force par la police. Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines vignettes ou questions puissent raviver des souvenirs liés à une

expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à la séance.

5. Compensation

Pour vous remercier de votre participation, 40 \$ vous seront remis à la fin de la discussion.

6. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision.

B) CONSENTEMENT

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation.

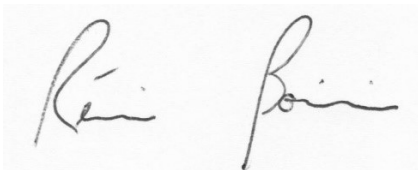
Je consens librement à prendre part à cette recherche et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur :



Pour toute question relative à l'étude, veuillez communiquer avec Rémi Boivin au numéro de téléphone 514 343-6111 (poste 2473) ou à l'adresse courriel remi.boivin@umontreal.ca.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être soumise à l'ombudsman de l'Université de Montréal au numéro de téléphone 514 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

